

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Faculté des sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion Département des Sciences Financières et Comptabilité

Mémoire fin de cycle

Option: Finance d'Entreprise

La procédure d'octroi d'un crédit d'investissement :

Cas BADR, Agence N°362 SIDI-AICH

Réalisé par :

Encadré par :

BELAYEL Thilelli

Dr. TRAKI Dalila

BENHAMMA Siham

Membre jury:

Président: Mr. OUAGHLISSI Mohand Akli

Rapporteur Dr. TRAKI Dalila

Examinateur: Mme. MEKLAT Khoukha

2021/2022

REMERCIEMENTS

Avant tout je remercie « DIEU LE TOUT PUISSANT » de m'avoir accordé la santé, la volonté et le courage pour accomplir ce travail.

Je tiens à remercier notre promotrice Mme TRAKI Dalila pour son encadrement et je remercier infiniment Mademoiselle Amel, qui m'a prodigué des observation et suggestions très précieuses et pertinentes pour l'élaboration le présent mémoire, sans oublier Mr ZEGGAGHE ABDELLAH pour son aide.

Mes vifs remerciements également, tout le personnel de l'agence BADR 362 sidiaiche et en particulier celui du service crédit pour leur soutien et leur grande disponibilité.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous le staff de ce master, et pour les enseignants qui ont contribué à notre formation universitaire dans la faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion université Abderrahmane mira Bejaia.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicace

Avec d'un cœur plein d'amour et de fierté, je dédie ce modeste travail :

Pour vous ma chère maman qui m'adonnée la vie et la joie de vivre, pour tes encouragements, tes conseilles, et tes bénédictions. Que le dieu te bénisse inchallah.

A la mémoire de mon chère papa décédé qui a laissé un vide dans ma vie. Je souhaite que vous soyez à mes côtés pour m'encourager et me soutenir de vos conseils. J'espère que vous verrez mon succès dans votre paradis et que vous serez fier de votre fille. Que Dieu vous bénisse, cher père.

A mes frères :

Moussa et sa femme Daikha et ses filles Ines, Yasmine, Asma, Thanina.

M. Yazid et sa femme Djohra.

Hamza et sa femme Salima.

A mes sœurs:

Mariem et son mari Smail et ses enfants Karima, Nouara, Moussa.

Cherifa et son mari Faycel et ses enfants Mayline, Aylan.

Nassima et son mari Djafar et sa petit fille Dahbia.

A toute ma famille:

Belayel et Chahboune.

A mon cher binôme:

Siham.

A mes chères copines :

Amina, Sonia, Faiza, Sylia, Eldjida, NASSIMA, ZOUINA.

B. THILELLI

Dédicace

En signe de respect et de reconnaissance, je dédié ce modeste travail :

-A mes chers parents, les personnes les plus importants de ma vie que j'aime pour leur encouragement et leurs soutiens ;

-A mes sœurs : lina, ouarda, et mon frére Adem ;

-A mon grand pére : vava hamou qui je te souhaite une longue vie et meilleur état de santé ;

-A mon cher fiancé, pour sa compréhension, sa confiance, sa patience et sa tendresse et bien sur ma belle-famille ;

-A mon oncle zeggaghe abdellah pour son aide à réaliser ce travail sans oublie les employés de l'agence BADR pour leur apportant conseil et assistance;

- A mes chers amis : Redouane, halim je vous remercie pour votre aide et votre soutien moral ;

-A mes tantes, oncles, cousines, cousin;

-A mes chères copines : Chanez, Luisa pour leurs encouragements permanents et leur soutien moral à qui je souhaite au passage beaucoup de bonheur et de succès ;

-A mon binôme et chère amie thileli ainsi que toute sa famille ;

- A tous-ceux qui m'aiment et j'aime;

-A tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à la réalisation de ce

Travail

B. SIHAM

Liste des Abréviations

ALE: Agence Local D'exploitation

ANADE: Agence Nationale D'appui Et De Développement De L'entreprenariat

ANDI: Agence Nationale Du Développement d'investissement

ANEM: Agence Nationale De L'emplois

ANGEM: Agence Nationale De Gestion Du Microcrédit En Algérie

ANSEJ: Agence Nationale De Soutien A L'emplois De Jeune

AUT: Auckland Université Of Technology

BADR: Banque Agricole Du Développement Rural

BFR: Besoin En Fond De Roulement

BFRE: Besoin En Fond De Roulement D'exploitation

BFRHE: Besoin En Fond De Roulement Hors Exploitation

BOUL: Bulletin Officiel Des Annonces Légales

CA: Chiffre D'affaires

CAF: Capacité D'autofinancement

CASNOS: Caisse Nationale De Sécurité Sociale Des Non-Salariés

CLT: Crédit à long terme

CMT: Crédit à moyen terme

CNAP: Conseil Nationale D'accession A La Propriété

CNAS: Comité Nationale d'Action Sociale

CNAC: Caisse Nationale d'Assurance de Chômage

CNE: Commune

CT: Cout Terme

DA: Dinars Algérien

DAP: Dotation Aux Amortissement Et Approvisionnement

DCT: Dette A Court Terme

DLMT: Dette A Long Et Moyen Terme

DR: Délais De Récupération

DRA: Délais De Récupération Actualises

DRFE: Délais De Récupération Des Fond De Roulement

EBE: L'excédent Brut D'exploitation

FRNG: Fond De Roulement Nette Global

GRE: Group Régional Exploitation

HT: Hors Taxes

i: Taux D'actualisation

IBS: Impôt Sur Le Bénéfice

IP: Indice De Profitabilité

KDA: Kilos Dinars (1000DA)

MC: Marge Commercial

P: page

RCAI: Résultat Courant Avant Impôt

SIG: Solde Intermédiaire De Gestion

TAP: Taxe Sur L'activité Professionnelle

TC: Taux D'actualisation

TCR: Tableau De Compte De Résultat

TNE: Taux Net D'emprunt

TR: Trésorerie

TREP: Taux De Rentabilité Net Des Fonds Propres

TRI: Indice De Rentabilité Interne

TRIE: Taux De Rentabilité Interne De L'emprunt

TTC: Taux Taxe Comprise

TVA: Taxe Sur La Valeur Ajoutée

VA: Valeur Ajoutée

VAN: Valeur Actuel Nette

VANE: Valeur Actuel Nette De L'emprunt

VANFP: Valeur Actuel Nette Des Fonds Propres

VGE: Village

VR: Valeur Résiduelle

VRI: Valeur Résiduelle Des Investissement

Sommaire

SOMMAIRE

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations	
------------------------	--

Introduction Générale	1
Chapitre01 : cadre conceptuel et théorique du crédit bancaire	3
Section01: notion générale sur la banque	3
Section02: aspect théorique du crédit bancaire	6
Section 03 : typologie de crédit bancaire	10
Chapitre02 : montage d'un dossier du crédit d'investissement	25
Section01 : document constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement	25
Section02 : étude de viabilité et de rentabilité du projet	27
Section03 : risque liés au crédit d'investissement et moyens de prévention	52
Chapitre03 : étude d'un cas d'un crédit d'investissement au sein de la banqu BDR	
Section01: présentation de l'organisme d'accueil	61
Section02: présentation de projet	66
Section03: études cas pratique d'un dossier de crédit d'investissement	69
Conclusion générale	88
Bibliographie	90
La liste des tableaux	93
Liste des schémas	95
Listes des figures	95
Les annexes	95
Table de matière	96

Introduction générale

Introduction Générale

Une économie est souvent confrontée à des problèmes de financement pour tous les agents qui composent. Il est vrai que son fonctionnement nécessite beaucoup de capitaux, d'une part les entreprises doivent financer le fonctionnement et les investissements et d'autres part les ménages doivent subvenir à leurs besoins en capitaux pour financer leurs dépenses.

D'après ces dernières années l'environnement bancaire est l'largement modifié, et a connu nombreuses de changement, liées notamment au rôle principale joué par les marchés financiers.

La banque est la source de financement et le crédit la plus classique elle se situe au cœur de financement de l'économie et semble très indispensable. En effet, les banques exercent un rôle primordial dans le financement des activités économiques, en octroyant des crédits aux ménages et aux entreprises. Dans cette optique, elles procèdent aux prêts de l'argent qu'elles ne possèdent pas nécessairement au départ ou dont elles disposent. Elles servent d'intermédiaires financiers entre les épargnants et les emprunteurs, ceci n'est possible que dans la faible probabilité que tous les déposants ne récupèrent pas leurs fonds en même temps.

Octroi de crédit d'investissement dans le cadre d'un acte de gestion du périmètre risque économique et financier considérable, obligeant les banquiers formés à la recherche de crédit, à l'analyse financière et à l'évaluation des risques. Cette différente entité économique a des besoins de financement différents, pour pouvoir assurer sa production, sa commercialisation et consommer ces besoins marchés à savoir le marché monétaire et le marché du crédit, c'est tous les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaire financiers.

L'accès au financement et au crédit bancaire impose des exigences administratives et des procédures nécessaires pour assurer le remboursement du crédit accordé.

L'objectif principal de ce mémoire est d'expliquer les diverses procédures relatives au crédit bancaire, en essayant de répondre à la problématique suivante : Comment la banque procède-t-elle à l'octroi de crédit d'investissement ?.

Au centre de cette question principale se trouve d'autre questions secondaires qui nous permettrons de cerner notre problématique à savoir :

- Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement ? et quel sont les différents types de ce crédit que met la banque à la disposition de sa clientèle ?
- Quelles sont les méthodes d'analyse et de maitrise du risque de crédit d'investissement ?

Pour mieux répondre à ces questions de recherche, deux hypothèses se proposent :

Introduction Générale

- La recherche sur les projets d'investissement est effectuée en tenant compte de leurs aspects économiques et financiers.
- Le critère de la rentabilité est constitué un critère primordial dans l'octroi d'un crédit d'investissement.

Dans le cadre de notre recherche nous avons utilisés un certain nombre d'outils pour la collecte et l'analyse des données, nous avons consulté la documentation ayant rapport à notre thème de recherche (recherche bibliographique, loi et règlement, mémoire, et site internet). De plus nous avons effectué un stage pratique à la Banque d'agriculture et de développement rural, au sein de service de crédit pendant une durée d'un mois.

Enfin en a pu interpréter les résultats obtenus de l'analyse des documents internes à la banque.

Dans le but de répondre à nos questions de recherche, nous structurons notre travail en trois chapitres :

- Le premier chapitre qui portera le cadre conceptuel et théorique du crédit bancaire.
 - Le deuxième chapitre traitera le montage d'un crédit d'investissement.
- Le troisième chapitre constitue le cas pratique à travers d'étude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BADR agence de SIDI-AICHE 362.

Introduction au chapitre

L'activité bancaire repose depuis longtemps sur la fonction d'intermédiation financière, intermédiation entre préteurs (fond propre dépôts de clients) et emprunteurs ayant des besoins de financement.

Le recours au crédit est indispensable pour le bon fonctionnement d'une économie donnée. En effet, le crédit permet de maintenir et d'augmenter la production, et aussi lorsque les investisseurs projetés dépassent les possibilités financières.

Section01 : Notions générales sur la banque

Dans ce chapitre on présente quelques définitions de la notion de la banque et principes du crédit bancaire et de typologies de crédit bancaire.

Dans le cadre de leurs affaires passives, les banques reçoivent des fonds qu'elles prêtent, ensuite est affecté sous forme de crédits dans les affaires actives. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans notre économie, ils permettent de satisfaire les besoins des entreprises en matière d'exploitation ou d'investissement.

1.1 Définition de la banque :

Une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne du client, accord des prêts et offre des services financiers.

FREDERIC MISHKIN définit la banque comme état « des institutions financières qui acceptent les dépôts et qui font des crédits »¹.

« Les établissements de crédit sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque; ils peuvent effectuer certaines opérations connexes à leur activité ; ils peuvent également fournir des services d'investissements »².

Les banque sont les intermédiaires financiers avec lequel un particulier est le plus souvent en relation. Une personne ayant besoin d'un prêt pour acheter une maison ou une voiture l'obtient généralement d'une agence bancaire.

La banque effectue cette activité en générale grâce à un réseau d'agence. Elle utilise de plus en plus d'autres canaux de distribution : opération par intérêt, accorde avec les

²LUC BERNET ROLLAND, « principes de technique bancaire », 25éme édition, DUNOD 2008. Page 04.

¹FREDRIC MISHKIN, « monnaie, banque et marchés financiers », 8éme édition, Paris. 2007. Page 10.

commerçants pour le crédit à la consommation et le paiement par carte, guichet automatique dans les lieux publics³.

1.2 Le rôle de la banque :

Les banques non seulement exercent le commerce de l'argent, mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie :⁴

Les banques jouent un rôle économique très important dans les sociétés. Elles contribuent à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui ont besoin et présentent les garanties suffisantes.

Leur rôle peut être comparé à celui du cœur humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes. Sans elles les marchés financiers ne seraient pas capables de transférer les fonds des agents qui épargnent vers ceux qui ont des projets d'investissements.⁵

Par conséquent, leurs effets sur l'ensemble de l'économie sont importants. Elément clé de l'économie d'un pays, chaque banque est soumise à une supervision assez stricte par une autorité de tutelle, afin de vérifier la solidité de l'établissement financier par rapport aux risques auxquels ses opérations l'exposent : risque de crédit, risque de marché, risque pays, risque de liquidité, risque opérationnel.

Le rôle primordial des banques a été souligné par AGLIETTA : les banque jouent un rôle⁶ spécifique dans l'économie monétaire parce qu'elles peuvent fournir aux emprunteurs des liquidités en gros montant au moment demandé, sans que ces liquidités soient prélevées sur une épargne préexistante.

1.3 Les fonctions de la banque :

Selon CAPPELLE-BLLANCARD GUNTHER, MERTON (1995), le système bancaire remplis six fonctions fondamentales, ses fonctions sont des déterminants du bon fonctionnement du système financier⁷:

³ KENNOUCHE ADEL, « la bancassurance en Algérie : cas de CNEP. Banque », mémoire du master, université de Bejaia, 2016. Page 12.

⁴BOUHRIZ DAIDJ AICHA, « innovation technologiques des services bancaires et financiers », thèse de magistère, université d'Oran, 2014. Page 08.

⁵FREDRIC MISHKIN, « monnaie, banque et marchés financiers », 8éme édition, 2007. Page 09.

⁶MICHEL AGLIETTA, « macroéconomie financière, finances, croissance et cycle », édition la découverte, Paris 2001. Page 38.

⁷ALAIN BEINTON, et d'autres « dictionnaire des sciences économique », édition ARMAND colin. Paris, 2001. Page 23.

1.3.1 Fournir un service de liquidité et gérer les moyens de paiement :

Le système bancaire fournit les moyens de paiement afin de faciliter les échanges des services entre les agents ;

1.3.2 Transférer au mieux les ressources économiques à travers l'espace et le temps :

Ce système fournit des possibilités de transfert de ressources économiques à travers le temps, entre un pays et un autre ;

1.3.3 Offrir des instruments de gestion de risques :

Il permet de fournir les moyens et gérer les risques ;

1.3.4 Produire les informations qui participent aux décisions économiques et financières :

Il fournit les informations nécessaires qui facilitent la prise de décision ;

1.3.5 Mettre en place des mécanismes incitatifs :

Ces mécanismes permettent de réduire les conflits liés aux symétries d'informations c'est-à-dire la partie de l'information cachée par l'argent⁸.

1.4 Typologie des banques :

Concernant la typologie des banques, nous distingues généralement quatre catégories :

1.4.1 Banque centrale:

« La banque centrale est une institution financière qui, au sein d'un système bancaire hiérarchisé, assure la fonction de prêteur en dernier ressort, conduit la politique monétaire et exerce des fonctions de régulation du système financier ».

1.4.2 Banque universelle:

La banque universelle est l'envergure de la gamme des produits et services offerts. En effet, un établissement bancaire universel ambitionne d'être le principal interlocuteur d'une large clientèle en rependant à leurs divers besoins financières, souvent ces clients sont attirés par l'avantage de sécurité et conforte par le fait que la banque concernée a les moyens appropries (expérience, ressource matérielles, management) pour obtenir les avantages de diversifier ses activités »¹⁰.

⁸CAPPELLE-BLANCARD GUNTHER, « le système bancaire et financier », article de conférences au collège de BRUGGE. Page 23.

⁹Idem. Page 23.

¹⁰BOUYAKOUB.F: l'entreprise et le financement bancaire éditions. CASBAH. Alger, 2003, page 271,272.

1.4.3 Banques primaires : (banque commerciale) :

1.4.3.1 Banques de dépôts :

Elles se définissent aussi par le terme ''banque de crédit'' puisque leur rôle est de collecter l'épargne des déposants sous forme de dépôts à vue et de les redistribuer sous forme de crédit à court terme. Ces banques jouent un rôle important dans le circuit des capitaux (financement).

1.4.3.2 Banques d'affaires :

Les banques d'affaires sont des banques qui s'engagent sur le long terme par biais de participations dans des entreprises. Elles financent sur leurs fonds propres ou sur des emprunts à long terme des projets économiques (créations, développement des sociétés) leurs rôles sont essentiels dans la mesure où leurs participations leur permettent d'avoir des sièges aux conseils d'administration des plus grandes entreprises et donc intervenir dans la gestion de celle-ci.

1.4.3.3 Banque de crédit à moyen et long terme :

Sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont l'échéance est légale ou inférieure à deux ans, elles ne peuvent pas recevoir des dépôts sauf autorisation pour une échéance inferieure à cette durée.

1.4.4 Les banques islamiques :

« Le système bancaire islamique qui possède des préceptes de l'islam, s'organise autour de trois principes fondamentaux à s'avoir ¹¹ :

- Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
- Partage de profit ou des pertes résultant d'investissement ;
- Promotion des investissements productifs créateurs de richesses et d'emplois ».

Section02 : aspect théorique du crédit bancaire

Une entreprise ne possède pas toujours les capitaux suffisants pour atteindre ses objectifs. Ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeants et les garanties offertes peuvent lui permettre de demander un crédit à une banque.

Pour essayer de comprendre la signification du mot crédit ont rassemblé plusieurs définitions.

_

¹¹Idem.

2.1 Définition de crédit bancaire :

2.1.1 Définition économique :

Le crédit vient du mot latin « crédéré » qui signifie, faire « confiance » ¹². La confiance est la base de toute décision de crédit, c'est une confiance qui s'acquière par une promesse.

« Le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernière le payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixés pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie » ¹³.

Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèce effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.

2.1.2 Définition juridique :

Le crédit au sens de l'article « 112 » de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit ¹⁴ est « tout acte à titre onéreux par lequel une personne let ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne prend de l'intérêt de celle-ci ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment les crédits bail ».

Faire crédit, c'est faire confiance et mettre à la disposition de quelqu'un d'une manière effective un bien réel ou un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien sera restitué dans un délai convenu le service ainsi rendu est rémunéré compte tenu de l'attente du risque couru et de la nature du service en lui-même.

2.2 Objectif de crédit bancaire :

L'objectif du crédit en général, est le financement des investissements des entreprises et des particulières. Le crédit d'investissement en particulier a pour objet le financement de la production d'un bien déterminé son remboursement viendra du bénéfice résultat du vent de ce bien ainsi il peut subvenir aux besoins d'équipement des particuliers, qui anticipent la possibilité d'épargne futur par le crédit. En ce sens, on peut résumer l'objet du crédit ainsi au

¹² BENHALIMA(AMOUR) : « pratique des techniques bancaire avec référence à l'Algérie », Edition Dahleb Alger 1997, P55.

¹³ PRUCHAUD(JEAN): « évolutions des techniques bancaires », Edition scientifique. RIBER, Paris, P50.

¹⁴ Loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie.

domaine du crédit est extrêmement vaste il s'étale dans le temps s'étend à toutes sortes d'activité répond à de multiples besoins économiques.

Le seul objectif du banquier accorder du crédit est d'avoir des gains, mais à condition de pouvoir couvrir ses frais et s'assurer un bénéfice. On ne peut pas manquer de signaler qu'il y a un risque couru par le banquier donc il sera obligé de le prévoir et de le limiter.

Le crédit joue un rôle multiple il permet l'échange, stimule la production amplifie le développement et en fin créé la monnaie : ¹⁵

2.2.1 Le crédit permet l'échange :

Le concours bancaire sous forme de crédit donner la possibilité d'anticiper sur des créances ainsi de bénéficier à l'avance d'un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises cette anticipation assure la continuité du processus de production et de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs ;

2.2.2 Le crédit stimule la production :

La croissance de la production et sa modernisation dépendent généralement de l'innovation et renouvellement des équipements ;

Le crédit amplifie le développement : en plus de l'argent économique bénéficiaires du crédit, les effets de celui-ci s'étendent indirectement à d'autre agents économiques ;

Le crédit créé la monnaie : quand une banque accorde un crédit en utilisant des ressources provenant de dépôts, elle créé des flux monétaires sans priver les déposants des possibilités de retirer leur dépôt.

2.3 Les classifications des crédits bancaires :

Il y a plusieurs critères qui peuvent être pris en compte pour classer les crédits, les principaux sont la durée, le bénéficiaire et la destination ¹⁶

2.3.1 La durée :

Elle va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé :

¹⁵ HADJ MOHAND MALEK, MOUSSAOUI ABDERZAK, « analyse de la gestion des risques crédit bancaire : cas de la direction du réseau d'exploitation de la banque national », mémoire fin d'étude 2016, page 23,24. ¹⁶ Idem. Page 24,25.

2.3.1.1 Crédit à très court terme (au jour le jour) :

Qui est utilisé par les banquiers pour ajouter quotidiennement leur trésorerie ;

2.3.1.2 Le crédit à moyen terme :

Qui est un crédit dont sa durée varie entre deux et septe ans 17.

2.3.2 Les bénéficiaires :

Ce sont essentiellement les ménages les entreprises et les administrations publiques.

2.3.3 La destination:

Il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition.

Les ménages peuvent emprunteur pour acheter des logements (crédit immobilier) ou du (matériel électroménager).

Les entreprises peuvent avoir besoin des capitaux pour financier leur investissements (crédit d'investissement) ou leur activités (crédit de la trésorerie d'escompte).

2.4 Les caractéristiques du crédit bancaire:

« Le crédit est caractérisé par les éléments suivants : la confiance, le temps, et le risque » ¹⁸ :

2.4.1 La confiance :

Le droit de crédit est celui de la confiance, il a pour objet les institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur parce qu'elles lui donnent l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins un besoin légitime économiquement justifié, est le facteur primordial qui garantit le dénouement correct d'une opération.

2.4.2 Le temps :

Il n'y a pas de crédit s'il pas une certaine durée le temps est un élément qui ne porte pas égard à l'ordre psychologique en d'autre terme la confiance mais qu'il s'attarde sur le délai fixé pour le remboursement.

¹⁷BOUYAKOUB(FAROUK): « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah. Alger, 2000, P 234.

¹⁸ TRAVERDET_POPIOLEK.N, « guide du choix d'investissement », édition d'organisation. Paris, 2006, P13.

2.4.3 Le risque :

Est un élément détermine toute opération de crédit nous distinguons deux catégories de risque :

2.4.3.1 Le risque d'immobilisation :

Qui consiste dans le retard pour le client à rembourser son crédit.

2.4.3.2 Le risque d'insolvabilité :

Qui repose en la perte définitive d'une créance en la gestion de la défaillance elle lié l'incapacité du client à respecter les termes du contrat prêt.

« C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banque ont un certains penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables en elle-même » 19.

Caractéristique de crédit

La Le risque

Le temps

Schéma N°01 : les trois grandes caractéristiques du crédit bancaire.

Source : établie par nous-mêmes, à partir des lectures faites.

Section03 : Typologies de crédits bancaires

Les crédits bancaires constituent l'une des principales sources du financement, notamment pour les entreprises qui souffrent fréquemment de besoin en matière financière. En effet, les banques proposent des crédits afin de pallier au différents besoins liés au financement, soit de l'exploitation ou de l'investissement des entreprises qui ont en besoin.

3.1 Financement de l'exploitation :

Toute entreprise, au cours de son cycle d'exploitation, peut être confrontée par des difficultés financières et es problèmes de trésorerie, qui peuvent être dus en raison de la

¹⁹ RUDARAGI-A, « essaie d'analyser de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : cas de BNDE UB. Bujumbura, 1996, P7.

longueur du cycle d'activité, de la lenteur du processus, ou en raison des délais accordés aux clients. Ces problèmes peuvent être un empêchement au bon fonctionnement et au répondre à ses besoins de financement par biais des crédits d'exploitation.

On distingue deux types de crédit d'exploitation : ²⁰

3.1.1 Crédits par caisse :

Sont des crédits à court terme qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibre sa trésorerie, on distingue les crédits par caisse globaux, et spécifique :

3.1.1.1 Crédits par caisse spécifique :

3.1.1.1.1 Avance sur marchandises :

Une entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à sa banque une avance sur celle-ci. Pour ce faire, il convient de garantir cette avance en affectant en gage les marchandises au profit de la banque. Dans ce cas, le client sera dépossédé de ces marchandises. Il devra les mettre entre les mains de la banque ou bien les loger dans un magasin général contre remise d'un récépissé-warrant. Ce dernier est un titre qui comprend deux parties détachables l'une de l'autre :

Le récépissé :

C'est un titre de propriété des marchandises.

Le warrant:

C'est un bulletin de gage.

Pour obtenir une avance, l'entreprise endossera le warrant, détaché du récépissé, à l'ordre de la banque en s'engageant à rembourser la somme prêtée à l'échéance mentionnée sur le warrant.

Pour se prémunir des risques, le banquier doit vérifier le montant des marchandises au vu des factures et ne doit avancer qu'une partie du montant des marchandises.

²⁰ IKHLEF, SOUAD « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étude, promotion 2009/2012. Page 12.

3.1.1.1.2 Escompte du warrant :

Une variété d'avances sur marchandises est un effet de commerce qui concerne des marchandises logées dans des magasins généraux. Ces marchandises pour lesquelles les magasins généraux sont tiers détenteurs, donnent lieu à l'émission d'un effet de commerce appelé récépissé warrant. Ce récépissé warrant constate de propriété sur la marchandise au profit du porteur ; c'est le titre de propriété.

3.1.1.1.3 Escompte commercial:

« L'escompte est une opération dans laquelle une banque (l'escompteur), en contrepartie de la cession d'une créance le plus souvent représentée grâce au recouvrement de la créance…le banquier retient, à titre de rémunération, sur le montant de la créance un intérêt et des commissions dénommées agios »²¹

Toutefois, bien que l'escompte commerciale soit apprécier du banquier, l'analyse du risque de crédit y associé nécessite un examen approfondis du tireur et ru tiré de l'effet ainsi que du fondement économique de l'effet. Ces analyses sont complémentaires à l'analyse classique du risque de crédit.

3.1.1.1.4 Avance facture:

La banque a la capacité d'accordes des avances sur factures, et ce, dans le cas de contrats de travaux, de fournitures ou de prestations de services. Ces avances doivent être revêtues de l'engagement de virement irrévocablement les sommes dues au compte du client ouvert auprès de la banque. Le financement peut atteindre 70% de la valeur des factures pour une durée maximale de trois mois.

3.1.1.1.5 Avance sur titre :

Prêt à court terme accordé par une banque à une personne physique ou morale en échange du nantissement de titre financiers.

En générale, la banque prêtera une somme inférieure à la valeur des titres placés en garantie. Ces avances sont limitées à 80% maximum du montant de l'effet remis en garantie son souscrit pour une période une année.

²¹ GAAVALDA.C, STOUFFLET.J, « droit bancaire », édition LITERC, Paris, 1999.

3.1.1.1.6 Affacturages:

« Le contrat d'affacturage ou factoring est un acte au terme duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultat d'un contrat et rn prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement ».²²

3.1.1.1.7 Avance sur le marché public :

Les marchés publics, les institutions nationales autonomes, les wilayas, ...etc. en vue de l'exécution ou la réalisation d'études l'administration règle la livraison et/ou la pose des fournitures qui font l'objet d'un marché après que le service soit rendu et constaté, et avec un retard raison pour laquelle des fournisseurs ou les entrepreneurs qui travaillent avec l'état peuvent s'adresser à leurs banques pour solliciter des avances sur la situation de travaux faits. La principale garantie liée à ces avances est le « nantissement des marchés »au profit de la banque.

3.1.1.2 Crédits par caisse globaux :

3.1.1.2.1 La facilité de caisse :

Est un « concours bancaires consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA, ...etc. ».²³

La facilité de caisse consiste pour la banque à autorises l'entreprise à faire fonctionner son compte en position débitrice, à condition ne dépasse un mois.

3.1.1.2.2 Le découvert :

C'est un type de crédit à court terme destiné aux entreprises qui souffrent de problème de trésorerie, et ce, afin de leur permettre de faire face aux décaissements qui dépassent leurs capacités financières. Autrement dit, le découvert pallie temporairement un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités du fonds de roulement.

²³ LUCB_R « principe de technique bancaire », 25éme édition DONUD, Paris,2008, P.288.

²²Article 543. Bis 14 du code de commerce Algérien.

Ce type de concours doit se fourmiller dans une période allant de quelques semaines à quelques mois selon les besoins à satisfaire sans dépasser une année, car il comporte des risques non négligeables pour la banque. Le découvert peut prendre deux formes :

Découverte mobilisable ;

Découverte non mobilisable.

Si le délai de remboursement du crédit est allongé, le découvert se transforme en un concours à long terme.

3.1.1.2.3 Le crédit de compagne :

Est un concours accordé aux entreprises qui ont une activité saisonnière pour financer leurs charges d'exploitation liées à un cycle de production. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui dans leur activité, sont soumises à une distorsion entre leurs productions et leurs ventes. L'entreprise qui sollicite un tel crédit, doit soumettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la compagne, qui fera apparaître, mois par mois les dépenses et les recettes prévisionnelles de la compagne.²⁴

La durée d'utilisation du crédit généralement sur plusieurs mois. Le remboursement du crédit sera au fur et à mesure des ventes de l'entreprise, cette dernière doit donc parvenir à vendre sa production pour pouvoir rembourser le crédit.

3.1.1.2.4 Crédit relais :

« Le crédit relais, est une forme de découvert permettant d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis ». 25

La banque doit prendre la précaution de ne consentir le crédit que si la réalisation de l'opération et certaine ou quasi-certaine. En outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

²⁴ B. AOUICHA.HAYAT, mémoire « financement des investissements par une banque. Cas, l'agence BADR 362 », promotion 2011. Page 17.

²⁵ Idem. P 235.

3.1.1.3 Crédit par signature :

3.1.1.3.1 L'aval:

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payes pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquise pas il est donné obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur chèque ». ²⁶

Au sens de l'article 409 du code de commerce algérien, l'aval est un engagement fourni, par un tiers qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. L'aval peut être donné sur la traite ou par un acte séparé. Il est exprimé par la mention « bon pour aval » accompagné de la signature du banquier. L'aval est accordé par un banquier pour garantir l'engagement de son client (entreprise) envers des particuliers.²⁷

3.1.1.3.2 L'acceptation :

L'acceptation d'une banque est l'engagement de payer à l'échéance un effet de commerce tiré sue elle, au contraire de l'aval, le banquier dans ce cas devient le principal obligé vis-à-vis du créancier. Elle est aussi utilisée lorsque la banque, ne pouvant escompter l'effet, oppose sa signature pour l'acceptation et permet à son client de présenter l'effet à l'escompte auprès d'une autre banque.

3.1.1.3.3 Le cautionnement :

Le cautionnement est défini comme « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».²⁸

La caution est l'engagement pris par la banque pour exécuter les obligations de son client dans le cas de sa défaillance. Le but recherché par le client est de différer un paiement exigible, d'éviter un versement en espèces au titre d'un cautionnement et d'accélérer une rentrée de fonds. La caution peut avoir objet :²⁹

De différé des paiements :

Il s'agit, par exemple, le l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement ;

²⁶ BERANLARDJ.P « droit du crédit », 4éme édition, AENGDE, Paris, 1997, P189.

²⁷ L'article 409 du code de commerce Algérien.

²⁸ L'article 644 de code civile Algérien.

²⁹ THIERRYD, « droit bancaire », édition DOLLEZ, Paris, 2007, P 50.

> D'éviter les paiements :

C'est le cas, de la caution d'adjudication;

D'accélérer des rentrées de trésorerie :

Il s'agit, ici, de la caution de remboursement d'acompte ou de retenues de garantie. On peut distinguer entre deux formes de cautionnement, qui sont :³⁰

- <u>Le cautionnement simple</u>:

Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté de débiteur dans ses biens.

- Le cautionnement solidaire :

Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéficier de discussion. Le créancier peut poursuivre. Indifféremment, le débiteur principal ou la caution.

Le crédit d'exploitation Crédit par Crédit pas caisse signature Crédit Crédit caisse L'aval d'exploitation spécifique Acceptation globaux cautionnement Escompte commercial Avance sur Facilité ce marchandise caisse Avance sur marché Découvert public Crédit Factoring compagne (l'affacturage) Crédit relais Avance sur titre Avance sur facture

Schéma N°2: représentation des crédits d'exploitation

-

Source : établie par nous-mêmes, à partir des lectures faites.

³⁰ Idem.

3.2 Financement de l'investissement :

Pour le financement de l'investissement la banque mis à la disposition de l'entreprise différent crédits à l'investissement, ces derniers sont :³¹

- Les crédits directs ;
- Les crédits indirects.

3.2.1 Crédits directs :

Dans ces types de crédits, on distingue :

- Des crédits à moyen terme ;
- Des crédits à long terme ;
- Factoring;
- Crédit-bail (leasing).

3.2.1.1 Crédits à moyen terme :

Les crédits à moyen terme sont des crédits d'une durée de 02 à 07 ans, destinés à financer les acquisitions matériels et installations légères. Mais cette durée ne doit pas dépasser celle de l'amortissement du bien acquis ou de l'installation et le montant de ce financement octroyé par la banque doit se limiter à un seuil de 70% du montant globale de l'investissement.

Ce type de crédit revêt trois formes, et ce selon les, possibilités de refinancement pour la banque :

- Un crédit à moyen terme réescomptable ;
- Un crédit à moyen terme mobilisation ;
- Un crédit à moyen terme direct (non mobilisable).

3.2.1.1.1 Le CMT réescomptable :

Cette forme de crédit est considérée comme la plus utilisée par les banques en Algérie, et ce pour la souplesse qu'elle procure à la trésorerie bancaire. En effet, elle permet la récupération des fonds engagés par là le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur.

³¹ IKHLEF, SOUAD « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étu de, promotion 2009/2012. Page 21.

3.2.1.1.2 Le CMT mobilisable :

Ce type de crédit ouvre à la banque la possibilité de mobilisation du crédit octroyé sur le marché des capitaux, puisque ce dernier n'existe pas en Algérie, ce crédit n'est pas encore réalisable.

3.2.1.1.3 Le CMT direct (non mobilisable):

Ce type de crédit n'ouvre ni possibilité au réescompte ni à la mobilisation sur le marché des capitaux.

3.2.1.2 Crédit à long terme :

Avec une durée qui varie entre 07 et 20 ans, plus un différé de paiement allant de deux à quatre ans, le CLT est destiné à financer des immobilisations lourdes dont la durée d'amortissement dépasse les 07 ans, comme les constructions et les gros engins par exemple.

Les banques commerciales pratiquent peut ce type de crédit du fait que les principales ressources dont elles disposent sont des ressources à court et moyens terme.

3.2.1.3 Factoring:

Factoring ou affacturage consiste en la transmission des créances dont est titulaire une partie (le fournisseur) à un établissement spécialisé (le factor), à charge pour celui-ci de les gérer moyennant et de les recouvrer pour le compte du fournisseur, au besoin en intentant une procédure de recouvrement. Plus fréquemment, l'affacturage est utilisé comme un instrument de crédit par caisse si le factor escompte avec ou sans recours les factures du fournisseur.

L'affacturage peut aussi servir comme un instrument de crédit par signature si le factor garantir le paiement par le débiteur à l'échéance.³² Il a pour avantage :

La durée moyenne de règlement des factures se réduit, ce qui accélère de cycle de rotation du portefeuille de l'entreprise ;

L'entreprise est dispensée de gestion de son portefeuille, donc elle fait des économies en personnel, en matériel et en frais ;

Le paiement des factures réduit les concours de l'entreprise a d'autre ressources de trésorerie.

³² K. CHEHRIT, technique et pratiques bancaire, édition grand Alger livres, Alger, P79.

3.2.1.4 Crédit-bail ou (leasing) :

3.2.1.4.1 **Définition**:

« Le crédit-bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente crédit-bail est la traduction française de leasing. Cette technique particulière de financement des investissements est née aux Etats-Unis.

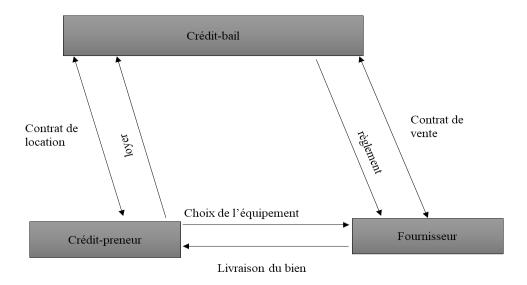
Les sociétés de crédit-bail sont inscrites comme banques ou établissements financiers. On distingue le crédit-bail mobilier, qui porte sur du matériel, et le crédit-bail immobilier, qui concerne les immeubles ». 33

3.2.1.4.2 Intervenants:

Le crédit-bail fait intervenir trois parties :

- L'entreprise (le preneur) : elle choisit, chez le fournisseur, le bien dont elle a besoin et dont elle à la charge de l'entretien ;
- Le fournisseur : il vend le bien à la société de crédit-bail ;
- La société de crédit-bail : elle loue à l'entreprise le bien tout en gardant sa propriété.

Schéma N°3: l'opération du crédit-bail peut être schématisée³⁴, comme suit :



Source: MOUAZ GHILAS, le financement bancaire des entreprises, B.S.B 14^{éme} promotion, mars 2011, P 21.

³³ FAROUK BOUYACOUB, l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, Alger, 2000, P 253.

³⁴ MOUAZ GHILAS, le financement bancaire des entreprises, B.S.B 14^{éme} promotion, mars 2011, P 21.

3.2.1.4.3 Types de crédit-bail :

Il existe différents types de crédit-bail qui sont :35

3.2.1.4.3.1 Crédit-bail mobilier :

Cette forme de crédit-bail concerne les biens d'équipements, des matériels et d'outillages ou des véhicules. Généralement, l'entreprise choisit son matériel auprès du fournisseur, ensuite, elle s'adresse à une société de crédit-bail qui achète ce bien du fournisseur et le loue à l'entreprise dans le cadre de l'engagement.

3.2.1.4.3.2 Crédit-bail immobilier :

Les opérations de crédit-bail immobilier sont réservées au financement des immeubles « à usage professionnel » ce qui englobe les immeubles à usage industriel, commercial, les immeubles nécessaires à l'exercice des professions libérales et aux exploitations agricoles. Ce type de crédit se caractérise par la longue durée du contrat (20 ans en général).

3.2.1.4.3.3 Le LEASE back (la cession bail):

C'est le type par lequel une entreprise cède à la société de leasing un bien dont elle est propriétaire et conclut, aussitôt, avec elle un contrat de crédit-bail sur ledit bien. Ainsi, l'entreprise dispose de nouveaux fonds et continu à utiliser le bien comme si elle en était toujours propriétaire.

3.2.1.4.3.4 Le crédit-bail adossé :

Il consiste pour une entreprise à vendre un matériel qu'elle fabrique à une société de leasing, qui le laisse à sa disposition par un contrat de location. L'entreprise sous-loue le matériel sont confondus, mais l'objet du contrat n'est pas de renfoncer la trésorerie du fournisseur, il est destiné à lui permettre de diffuser ses fabrications en les sous-louant.

3.2.1.4.3.5 Le renting :

C'est un contrat de location pure, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de possibilités d'acheter le bien en fin de contrat.

3.2.1.4.4 Avantages et inconvénient du crédit-bail :

> Avantages :

- ✓ Pour le preneur (entreprise) :
- Il constitue un moyen de financement intégral ;

³⁵ IKHLAF, SOUAD « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étude, promotion 2009/2012. Page 24.

- Le crédit-bail favorise les décisions rapides et permet de procéder à des investissements imprévus et urgents.

✓ Pour le bailleur :

- C'est une opération sécurisée et ce grâce à la conservation de la propriété du bien ;
- La forte rentabilité de cet investissement.

> Inconvénients :

✓ Pour le preneur :

- Les charges financières sont importantes et irrévocables, cette opération et très couteuse.
- Ce type de crédit n'est pas inscrit au bilan du fait que le bilan n'appartient pas à l'entreprise, donc ça ne lui permet pas d'offrir des garanties aux éventuels créanciers.

✓ Pour le bailleur :

- En cas de défaut du locative, le bailleur va se débarrasser de l'équipement, et cela ne lui permettra pas une couverture totale de la perte subie.
- Risque de récupérer un bien obsolète.

3.2.2 Crédit indirects :

« Ce sont des engagements par signature (aval, cautionnement, acceptation), traités précédemment, mais ayant pour objet le financement des investissements. Ainsi que le crédit documentaire que nous verrons au cours de la prochaine section : financement du commerce sous formes cautions »³⁶.

3.2.3 Crédits spéciaux :

Ces crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités publiques. Ils visent à financer les activités dédies aux jeunes promoteurs et chômeurs. Parmi ces crédits, on trouve :³⁷

- Le crédit à l'emploi de jeune promoteur ;
- Le micro crédit (dispositif ANGEM);
- Les crédits aux chômeurs promoteurs (dispositif CNCC).

³⁶ SAYAH TASSOSNA « le crédit d'investissement », cas agence BADR 362 SIDI AICH, rapport de stage, promotion 2011/2012. Page 13.

³⁷ IKHLAF SOUAD, « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étude, promotion 2009/2012. Page 21.

3.2.3.1 ANSEJ/ANADE:

C'est une institution publique crée en 1996, chargée de l'encouragement du soutien et de l'accompagnement des jeunes promoteurs ayant des idées de projet de création d'entreprise³⁸. A la fin de l'année 2021 il a subi quelques modifications, son nom a devenu ANADE (agence national d'appui et de développement de l'entreprenariat), « est une organisation publique à caractère spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous tutelle du ministre délégué auprès de premier ministre chargé de la micro entreprise ».³⁹

Avant les modifications le crédit peur durer à 08 ans avec un différé de 03 ans, mais après le crédit à durer de 05 ans et un différé de 18 mois.

✓ Son objectif est :⁴⁰

- Favoriser la création et l'extension d'activité de bien et de service ;
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entreprenariat.

✓ A pour mission :⁴¹

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création de l'activité;
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information informations économiques, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités ;
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAS, CASNOS, ...etc.);
- Encourager toute autre forme d'action et de mesure pour la promotion de la création et de l'extension d'activité

Ce crédit crée par des jeunes dont l'âge varie entre 19 et 35 ans.

3.2.3.2 Le micro crédit (ANGEM) :

- L'agence national pour la gestion du micro crédit est établie en 2002, elle vise à :
- Favoriser le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales ;
- Encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles ;

³⁸ Agence national de soutien de l'Emploi de Jeunes.

³⁹ Https:// anade.dz « index. PHP » présentation de ANADE-ENSEJ.

⁴⁰ Idem.

⁴¹ Idem.

- Développer l'esprit d'entreprenariat ;
- Au cour de l'année 2004 à commencer ses activités.

Ce dispositif permet d'avoir :

- Un petit crédit bancaire ;
- Un prêt sans intérêt.

Ce crédit est prêt accordé à des catégories de citoyens sans revenus ou disposant de petit revenus. Il est destiné à la création d'activités à domicile. Pour bénéficier de ce type de crédit, le demandeur doit être de 18 ans et plus. La durée de crédit bancaire se situe entre 12 à 60 mois, avec un différé de 6 mois.

3.2.3.3 Crédits aux chômeurs promoteurs (dispositif CNAC) :

Le décret n°94-188 a donné naissance à l'agence nationale d'assurance chômage (CNCC), est une institution qui a pour mission national d'assurer d'employé et l'employeur contre un risque économique aux indices sociales, sa fonction principale est la participation au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge. Peuvent bénéficier de ce type de crédit, les prometteurs indépendants qui remplissent les conditions suivantes :

- Age entre 35 à 50 ans ;
- Etre titulaire d'une qualification professionnelle ;
- Atre inscrit auprès des services ANEM.
- Ne pas occuper un emploi rémunéré du moment de l'introduction de la demande d'aide de l'Etat.

La structure de financement de ce crédit :

- ✓ Pour un projet≤ 2 millions de dinars :
 - L'apport de promoteur 5%;
 - Le prêt de la CNAP est de 25%;
 - Le crédit bancaire 70%.
- ✓ Pour les projets de 2 à 5 millions de dinars :
 - L'apport de promoteurs 10%;
 - L'apport de CNAP 20%;
 - Le crédit bancaire 70%.

Dans ce cas le promoteur bénéfice d'une bonification du taux d'intérêt pratiqué par la banque.

Conclusion du chapitre

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources les banques et le moteur de la création monétaire.

La banque doit prêter une attention particulière aux différents risques qui sont multiples et multidimensionnels, auxquels elle est exposée tout au long de son activité, elle doit impérativement les définir et les identifier le mieux possible dans la perspective de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.

Chapitre 02: Montage d'un dossier du Crédit D'investissement

Chapitre 02: Montage d'un dossier du Crédit D'investissement

Introduction au chapitre

Pour mesurer la capacité de remboursement du client, la banque exige à chaque sollicitation de crédit la constitution d'un dossier de crédit plus ou moins étoffé lui permettant de connaître le demandeur de crédit et ses intentions futures.

Une demande de crédit présentée par l'entreprise donne lieu à la mise en place d'une procédure assez longue, commerçant par la constitution du dossier et s'achevant par la décision finale, en passant par l'étude de tous les paramètres d'évaluer les risques et de déterminer les besoins réels.

S'il s'agit d'un crédit finançant un investissement, l'analyse porte particulièrement sur les perspectives de développement de l'entreprise à la suite d'un programme d'investissement. L'analyse se consacre tout particulièrement à la rentabilité et de l'entreprise, son marché et ses produits.

Ce deuxième chapitre est subdivisé en trois sections, la première comprendra les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement, la deuxième se déroule sur l'étude de viabilité et l'analyse de la rentabilité du projet, et la dernière sur les risques liés au crédit d'investissement et les moyens de préventions.

Section 01 : Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement

Les documents exigés pour la constitution d'un dossier de crédit d'investissement peuvent varier selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation banque - client. Cependant, une liste de documents est commune pour tous les types d'investissement. Le banquier a le droit d'exiger à son client tout document jugé utile et nécessaire pour l'étude de la demande de crédit présente par le client. Parmi ces documents, on peut citer :

1.1 Demande de crédit :

Elle doit être signée par le client ou la personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit. Elle doit préciser la nature des crédits sollicités, les montants et leurs objets ainsi que les garanties proposées.

La demande de crédit présentée par le client contenir un certain nombre de pièces et documents, nécessaires, afin d'effectuer une bonne analyse financière, et une juste évaluation du risque. Pour ce, nous verrons au fur et à mesure, qu'elles sont ces pièces jointes et ces documents.

Nous pouvons affirmer les formalités de montage du dossier de crédit soient simplifiées, de par : la documentation comptable, les attestations fiscales et parafiscales, constituant un minimum obligatoire et indispensable à toute étude de crédit, y compris lorsqu'il s'agit d'un « petit crédit ». Le banquier ne donne aucune suite à la demande d'un client qui manifesterait peur d'empressement à la remise de ces documents de base⁴².

1.2 Documents administratifs :

- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI pour le secteur privé ;
- Une copie de la décision d'octroi d'avantage fiscal et parafiscal de l'ANDI éventuellement ;
- Une copie certifiée du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou tout autre autorisation ou agrément d'exercer (éventuellement une carte artisanale) ;
- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Une copie certifiée conforme du BOAL;
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et /ou les locaux utilises pour l'activité de l'entreprise⁴³.

1.3 Documents comptable, fiscaux et parafiscaux :

- Les trois derniers bilans définitifs de TCR des exercices clos, y compris leurs annexes réglementaires, signes par une personne habilitée pour les entreprises en activité ;
- Les bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (05) ans, signes par une personne habilitée ;
- Pièces fiscales et parafiscales apurées et datant de moins de trois (03) mois pour les entreprises n'ayant pas encore exerce⁴⁴.

1.4 Documents économiques et financiers : 45

⁴² F. BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger 2003. Page 131.

⁴³ BELLAL, DJMEL. « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », E.S.B, B.S.B, 9éme promotion 2005. Page 115.

⁴⁴⁴⁴ Idem.

⁴⁵ AFETTOUCHE HAKIM, DAHMANE FADILA, « étude de l'octroi de crédit d'investissement et la gestion de son risque : cas de BADR », promotion 2014/2015. Page 48.

- Une étude techno-économique du projet ;
- Factures pro formas et /ou contrat commercial récentes pour les équipements à acquérir ;
- Etat descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établi par un bureau d'architecture agrée ;
- Toutes justifications des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

1.5 Documents techniques:⁴⁶

- Permis de construire en cours de validité ;
- Plan de masse et de situation du projet à réaliser ;
- Plan d'architecture et charpente;
- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétence pour les projets carrières

Section 02 : Etude la viabilité et l'analyse la rentabilité de projet d'investissement

L'étude de la viabilité (ou de la faisabilité) d'un projet comporte deux volets : une présentation de promoteur et de son activité et une présentation des différents aspects liés au marché, à la commercialisation qu'au données techniques et financières.

L'objectif de l'analyse la rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et que cette rentabilité est intéressante. Il est nécessaire de rappeler qu'il inutile de procéder à cette analyse si le projet n'est pas viable.

2.1 Etude de la viabilité d'un projet d'investissement :

L'analyse de la viabilité consiste à analyser la faisabilité, les implications économiques et organisationnelles d'un projet, si l'expression peut effrayer certains, mené une étude de faisabilité n'est pas si compliqué et demande surtout de la rigueur et de la méthode⁴⁷.

2.1.1 Présentation de promoteur et de son activité :

2.1.1.1 Présentation de promoteur :

Chaque promoteur est présenté dans l'étude technico-économique par une fiche technique qui reprend un maximum d'information sur le promoteur, et notamment sur son passé et ses

. .

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Cours dévaluation de projet. HAMIDI.K. ESB 2004.

aptitudes professionnelles, se compétence, ses relations antérieurs avec la banque, ses relations éventuelles avec d''autres banques⁴⁸.

2.1.1.2 Présentation de son activité :

Analyse les grands axes ayant trait à l'activité principale du promoteur et éventuellement les activités accessoires. Les exploits qu'il a réalisés avec l'entreprise.

2.1.2 L'étude de projet :

2.1.2.1 Généralité sur le projet :

1.1.1.1 Cette partie comprend la présentation du projet, le cadre dans lequel il s'inscrite, sa finalité, est ses principales spécificités.

La présentation du projet est donc la définition de ces différents éléments :

2.1.2.1.1 Secteur d'activité:

Dans quel secteur est focalisé le projet « un secteur d'activité rassemble toutes les entreprises qui ont une même activité principale » ⁴⁹. Le banquier en étudiant le secteur d'activité de l'entreprise, il va essayer d'apporter des réponses aux questions ci-après :

• Va-t-il un leader dans le secteur ?. Est-ce- qu'il s'agit d'un secteur en expansion ou en régression ?. Quelle est la place qu'occupe l'entreprise ?.

2.1.2.1.2 Localisation de l'entreprise:⁵⁰

La connaissance de la situation géographique du projet est nécessaire pour s'assurer que la région est dotée d'infrastructures nécessaires (routes, électricité, eau... etc.) facilitant ainsi l'acheminement des matières premières et des produits finis.

2.1.2.1.3 Impact du projet sur le plan économique et environnemental :

Le projet doit avoir des effets que ce soit sur le plan économique ou environnemental, de ce fait, le banquier doit s'intéresser à ces effets :

✓ Sur le plan économique d'une part :

- Substitution à l'importation.
- Renforcement des exportations.

⁴⁸ F. BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger 2003. Page 143.

⁴⁹ BELLAL DJAMEL « caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », B.S.B, E.S.B, 9éme promotion, 2006. Page 117.

⁵⁰ F. BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger 2003. Page 291.

- Création de postes d'emplois.

✓ Sur le plan environnemental d'autre part :

Il faut vérifier si le projet à un effet négatif sur l'environnement et éventuellement si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation.

2.1.2.2 L'analyse du marché:

« l'étude du marché est une analyse quantitative d'in marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales »⁵¹

Un projet productif a pour objectif de produire un bien ou un service destiné à être écoulé sur le marché ; lieu de confrontation de l'offre et de la demande et le lieu dans lequel l'entreprise devra s'adapter en permanence. Il est dons indispensable de connaître le marché auquel la production envisagée sera destinée. L'analyse de ce dernier par le banquier portera sur :

- La demande passée et présente.
- La demande future.
- L'offre passée, présente et future.

2.1.2.3 L'analyse commerciale :

« La connaissance du marché pour une entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu qu'à vendre ce qui a été produit », si effectivement par le passé, il consistait plus pour l'entreprise à écouler la marchandise qu'elle avait produite, il s'agit plus aujourd'hui d'identifier les besoins du marché et de ne produire que ce qui peut être vendu.

Qualitatifs qui ont été définis par les quatre P de MC. CARTEY à s'avoir :52

- PRODUCT (produit).
- PRICE (prix).
- PLACE (distribution).
- PROMOTION (communication).

⁵¹ LASARY. K, « évaluation et financement des projets », Dar El OTHMANIA, Alger, 2007. Page 31.

⁵² Les « 4P » de MC. CARTHY fond partis d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3éme cycle de l'université du MINNESOTA, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopter par l'entreprise moderne.

2.1.2.3.1 Le produit :

Le produit constitue la justification économique de l'entreprise. Le banquier procède donc à une étude approfondie du produit, notamment sa position sur le marché, à la quantité de production envisagée par l'entreprise, à sa nature, à son type, à ses différentes particularités technologiques ainsi qu'aux caractéristiques de cette dernière.

Autrement dit il procédera à une analyse relevant des techniques de marketing. Les points suivants constituent l'ensemble des interrogations sur lesquelles le travail du banquier doit porter :

- Existent-ils des produits de substitution ou des produits concurrentiels sur le marché?
- Dans quel cycle de vie se situe le produit : lancement, croissance, maturité ou déclin ?

2.1.2.3.2 Prix:

En matière de prix, il faudra s'intéresser⁵³ :

- A la compétitivité des prix pratiqués par l'entreprise.
- A l'existence de contrainte réglementaire en matière de prix et rn matière de concurrence (ex : prix administrés).
- A la politique de vente choisie par l'entreprise (politique de pénétration) : donc le choix d'un prix très bas ; ou bien (politique d'écrémage) : dans ce cas-là le prix est très élevé et destiné à une clientèle particulière.

2.1.2.3.3 Distribution:

Il est important au banquier de penser et de se pencher sur les points suivants :

- Au mode de distribution.
- Au réseau de distribution.
- A l'efficacité de la force de vente.
- Aux performances de services après-vente.

2.1.2.3.4 Communication:

Voir la politique de l'entreprise en matière de communication, penser aux différents types de supports publicitaires, le niveau des charges de la promotion par rapport à ceux de la concurrence⁵⁴

⁵³ LASARY. K, « évaluation et financement des projets », Dar El OTHMANIA, Alger, 2007. Page 42.

⁵⁴ Idem.

On pourrait ajouter les factures « partenaires » et « concurrents » auquel il faudrait s'intéresser.

2.1.2.3.4.1 Les partenaires :

Le banquier complète l'appréciation de l'entreprise an examinant ses rapports avec ses principaux partenaires (fournisseurs et clients) pour mesurer le degré de dépendance de celleci aussi bien en matière d'approvisionnement qu'en matière d'écoulement de ses produits :

2.1.2.3.4.1.1 Les fournisseurs :

Il est préférable que la relation s'approvisionne de plusieurs fournisseurs, pour limiter les risques, par exemple l'un deux se retire ou augmente les prix de ses produits⁵⁵.

2.1.2.3.4.1.2 La clientèle :

Il est important pour l'entreprise de produire ce qu'elle a produit. Aussi, le fait de vendre c'est bien, mais être payé c'est mieux. Le banquier devrait s'intéresser aux clients de la relation, de leur solvabilité, leur dispersion, leurs secteur d'activité, les délais accordés ainsi qu'aux modes de règlement.

2.1.2.3.4.2 Les concurrents :

Concernant la concurrence, il est très important de connaître : le nombre de concurrents, leurs implantations, la part du marché qu'ils détiennent leur capacité de production, la qualité du produit qu'ils proposent, leurs prix et les conditions de ventes (accorder des délais de paiement, modalités de livraison, service après-vente ...etc.).

2.1.2.4 Analyse technique:

Les études techniques portent sur :56

- Le processus de production.
- Les moyens de production.
- Les besoins de l'entreprise.
- Le délai de réalisation.

2.1.2.4.1 Processus de production :

Les techniciens de l'entreprise peuvent en générale choisir entre plusieurs procédés de fabrication possibles pour atteindre un même résultat. L'évaluateur devra s'assurer que le

⁵⁵ BOULAHIA, BELKACEM « crédit bancaire », B.S.B, E.S.B, 15éme promotion 2012. Page 63.

⁵⁶ Idem.

procédé adopté satisfera au maximum les conditions requises pour l'investissement c'est-à-dire il faut s'interroger sur l'outil le mieux adapté à la fabrication et qui répond aux spécificités du produit envisagé. Il peut bien u avoir plusieurs procédés techniques pour atteindre les résultats voulus.

Toutefois la réussite dans le choix du procédé réduira le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit sur le marché.

2.1.2.4.2 Les moyens de production :

L'entreprise a besoin de moyens de production pour pouvoir réaliser les biens et services qui assureront sa survie et son développement. Le banquier devra donc analyser ces moyens en cherchant à trouver des réponses aux questions suivantes :⁵⁷

- Quelles sont les immobilisations réellement productives ?
- Quelle est la durée de vie des équipements utilisés ?
- Est-ce-que ces équipements sont en parfait étant de marché ?
- Est-ce-que les matières premières sont facilement renouvelables ?

2.1.2.4.3 Les besoins de l'entreprise :

Après avoir opté pour un processus de fabrication et défini les caractéristiques des moyens de production, le banquier devra déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement (bâtiments, matériels, divers, main-d'œuvre, ...etc.) que pour celle de l'exploitation (matières premières, eau, énergie, main-d'œuvre, ...etc.) et ce dans le but d'avoir une idée précise du coût de démarrage, d'extension et de fonctionnement de ladite d'entreprise.

2.1.2.4.4 Délai de réalisation :

L'étude technico-économique (viabilité) comporte un calendrier de réalisation du projet qui fait ressortir : la date de lancement des travaux, la date d'acquisition des matériels, la date du début de montage, la durée de la période des essais et la date d'entrée en production.

Le banquier donc doit s'assurer que le planning de réalisation est techniquement et humainement réalisable et concevable.

⁵⁷ F. BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger 2003. Page 146.

2.1.2.5 Analyse des coûts :

L'analyse des coûts consiste à vérifier la validité de tous les coûts qui concernent le projet, qu'il s'agisse de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation. Elle doit être fiable (vérifier que toutes les données fournies par le client sont crédibles) et exhaustive (aucun coût de doit être omis)⁵⁸.

Après l'analyse de tous ces éléments, le banquier doit aboutir à une conclusion : le projet n'est pas viable, il arrête son analyse sans passer à l'étude de la rentabilité car « il est inutile de mener l'analyse de rentabilité d'un projet si déjà il n'est pas viable » le projet est viable, il passe donc à l'analyse de la rentabilité.

2.2 Analyse la rentabilité d'un projet d'investissement

Le souci majeur du banquier consiste à s'assurer de la rentabilité du projet jugé viable, et par même la capacité de l'entreprise à faire face au remboursement des crédits à mettre en place. Une analyse de rentabilité est donc de rigueur puisqu'elle est un outil d'aide à la décision. Elle se doit de répondre à ces questions :

- Le projet est-il rentable ?
- Le projet est-il solvable ?

Pour se faire l'analyse de la rentabilité sera axée sur deux pôles :

- Le premier est la rentabilité intrinsèque du projet qui veut dire rentabilité avant financement.
- Le second pôle est la rentabilité après le financement.

2.2.1 La rentabilité avant financement :

L'évolution de la rentabilité économique d'un investissement doit se faire indépendamment des modalités de financement de l'investissement. L'appréciation et l'étude de la rentabilité d'un projet repose sur la comparaison entre le capital investi et l'ensemble des flux de trésorerie générés par ce projet.

Ces flux sont déterminés et évaluer à travers certains outils d'analyse qu'on abordera ultérieurement, pour cela le banquier devra établir le tableau des emplois/ressources qui est luimême établit sur la base du tableau de compte de résultat prévisionnel et l'échéancier des flux

⁵⁸ LASARY. K, « évaluation et financement des projets », Dar El OTHMANIA, Alger, 2007. Page 47.

de trésorerie (investissement et amortissement), capacité d'autofinancement, tout en déterminant la valeur résiduelle de l'investissement et le besoin en fond de roulement. ⁵⁹

2.2.1.1 Déterminer des flux de trésorerie :

2.2.1.1.1 Déterminer de la CAF : 60

Le tableau des comptes de résultats prévisionnel permet de déterminer les soldes de gestion prévisionnels et aussi la CAF, ce tableau ne doit pas comprendre les coûts de financement.

CAF= Résultat Net+ Dotation aux Amortissement

Tableau N°1: exemple d'un CAF

Ressources	0	1	2	3	N
CAF	-	-	-	-	-
VR	-	-	-	-	-
Récupération du BFR	-	-	-	-	-
Total ressources(1)	-	-	-	-	-
Emplois	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-
Frais préliminaires	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-
Equipement	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Variation du BFR	-	-	-	-	-
				-	-
Total emplois (2)	-	-	-	-	-
Flux nets de trésorerie	-	-	-	-	-
(1-2)-ressources-	_	-	-	-	-
emplois	-	-	-	-	-

Source: Guide pratique de la NATIXIS, 2015.

⁵⁹ LOZATO, MICHEL. NICOLLE, PASCAL « gestion des investissements et de l'information financière », 10éme édition, DUNOD, 2015. Page 125.

⁶⁰ GUARBI, K. L'HADJ, D, « le financement d'un projet d'investissement une banque étrangère : cas de la NATIXIS, agence 151 Tizi-Ouzou », mémoire fin d'étude, promotion 2014/2015. Page 60.

2.2.1.1.2 Echéancier de l'investissement :

Cet échéancier reprend toutes les dépenses d'investissement dispatchées sur la durée de réalisation du projet⁶¹.

Tableau N°2: exemple d'un échéancier d'investissement

ANNIENIEG	1	_	2	4	_	Tr. 4 1
ANNENES	1	2	3	4	5	Total
Rubriques	_	_	_		_	_
rasiiques				_		
Frais de création de la société	-	-	-	_	-	-
Terrain	-	-	-	_	-	-
Construction	-	-	-	_	-	-
Equipement	-	-	-	_	-	-
Installation annexes	-	-	-	_	-	-
matériel roulant	-	-	-	_	-	-
Formation	-	-	-	_	-	-
Besoin en fond de roulement	_	-	-	_	-	-
Imprévus	-	-	-	_	-	-

Source: LASARY, K Op, cit. page69.

2.2.1.1.3 Echéancier de l'amortissement :

Notons d'abord que l'amortissement peut se faire de manière linéaire, dégressif ou progressif.

Tableau N°3: exemple d'un échéancier d'amortissement

Désignation	Montant	Durée	1	2	3		N=durée	Total
							du	
							projet	
Frais	-	-	-	-	-	-	-	-
préliminaires								
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: LASARY, K Op, cit. page 70.

⁶¹ LASARY. K, « évaluation et financement des projets », Dar El OTHMANIA, Alger, 2007. Page 69.

2.2.1.1.4 Détermination de la valeur résiduelle :62

La VRI correspond à la valeur restant non amortis des immobilisations. Autrement dite elle représente la valeur nette comptable de l'investissement (le BFR est à exclue).

La VR constitue une rentrée de fonds supplémentaires dont il faut tenir compte lors de la dernière année de vie du projet.

VRI= totale des immobilisation- montant amorti.

VRI= investissement total- BFR- montant amorti.

Tableau $N^{\circ}4$: exemple de la détermination de la valeur résiduelle

Unité: KDA

Désignation	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	Totale	IR
Frais	100	5	20	20	20	20	20	_	100	0
préliminaires										
Bâtiments	5000	20	250	250	250	250	250	250	1500	3500
Machines	1600	8	200	200	200	200	200	200	1200	400
Matériel	600	5	120	120	120	120	120	_	600	0
roulant										
Total	7300		570	570	570	570	570	450	3400	3900

Source: HAMADI, K. Op, cit. Page 70.

2.2.1.1.5 Détermination du besoin en fonds de roulement et sa variation :63

Il existe un BFR d'exploitation et un BFR hors exploitation. Celui qui nous intéresse principalement pour l'évaluation et le BFR d'exploitation.

Montant du BFR= (charges à couvrir* période à couvrir (mois)) /12

- ✓ Les charges à couvrir : matière première+ salaires+ services liés à l'activité.
- ✓ Période à couvrir : cycle de transformation+ crédit à la clientèle- crédit accordés par le fournisseur.

2.2.1.1.6 Elaboration du TCR prévisionnel:

Le tableau de comptes de résultat permet de déterminer annuellement l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, les consommations de matière première, les soldes.⁶⁴

⁶² HAMADI, K. analyse des projets et leur financement, édition Es-Salaam, Paris 1997. Page 70.

⁶³ DRIF, AMEL « financement d'entreprise : autofinancement ou endettement ? » mémoire fin d'étude B.S.B, 19éme promotion, mars 2016. Page 42.

⁶⁴ IKHLAF, SOUAD « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étude, promotion 2009/2012. Page 74.

2.2.1.1.7 Détermination des flux de trésorerie prévisionnels (emplois/ressources) :

Ce tableau regroupe l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise, servant à déterminer les flux de trésorerie sur toute la durée de vie de projet. 65

2.2.1.2 Les critères fondés sur le principe d'actualisation des flux nets de trésorerie :66

2.2.1.2.1 La notion d'actualisation :

« Actualises revient à déterminer la valeur d'aujourd'hui d'une somme ou d'une suite de somme dont on connait le montant à une date ultérieure »⁶⁷.

L'actualisation se fait sur la base d'un taux d'actualisation (i) qui peut être défini comme le coût moyen pondéré des ressources ou encore le coût du capital.

$$S_0 = S_n * 1/(1+i)^N$$

 S_0 : est la valeur actuelle;

N: montant de perception du montant;

 S_n : le montant perçu l'année (n);

 $(1+i)^N$: coefficient d'actualisation.

Taux d'actualisation= coût des capitaux propres* TC%+ (TNE*TE%)

TC: la part des apports; TE: la part de l'emprunt.

Sachant que:

Taux net l'emprunt= taux d'intérêt brut* (1-taux IBS)

2.2.1.3 Les critères de rentabilité traditionnels fondés sur le principe d'actualisation :

La rentabilité ainsi que la liquidité du projet sont apprécié par le calcul des différents critères suivantes:

2.2.1.3.1 Critères de liquidité :

Délais de récupération (DR) : représente le délai mis par les flux d'exploitation pour récupérer le montant d'investissement.

 $DR = derni\`ere \ ann\'ee \ donnant \ un \ flux \ d'exploitation \ n\'egatif_{+} \underline{/dernier \ flux \ d'exploitation \ n\'egatif_{+} 12}$ /(deux derniers flux dexploitation/

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ DRIF, AMEL « financement d'entreprise : autofinancement ou endettement ? » mémoire fin d'étude B.S.B, 19éme promotion, mars 2016. Page 43.

⁶⁷ J.F. DELAHAYE, « finance d'entreprise, édition DUNOD, Paris 2007. Page 13.

➤ Délais de récupération actualisé (DRA) : est le délai nécessaire aux flux de trésorerie actualisés pour assurer le recouvrement de capital investi. La méthode du DRA est la même que pour le calcul du DR sauf que les flux de trésorerie sont actualisés.

2.2.1.3.2 Critères de rentabilité :

La valeur actuelle nette (VAN) elle représente le gain net du projet à la fin de sa durée de vie après avoir récupérer le montant des investissements.

VAN=Σ flux de trésorerie actualisés

Tout projet d'investissement ayant une valeur actuelle nette positive est rentable.

✓ Avantage de la VAN :

La VAN tient compte de tous les flux de trésorerie, contrairement au DR at DRA.

✓ Inconvénients de la VAN :

- La VAN ne permet pas de comparer les projets dont les coûts d'investissement sont différents.
- La VAN ne permet pas de comparer les projets dont la durée de vie est différente.

L'indice de profitabilité (IP) :⁶⁸

L'indice de profitabilité est venu pallier l'une des insuffisances de la VAN qu'est l'impossibilité de comparer entre deux projets de tailles différents. L'IP correspond à ce que rapporte un dinar investi :

$IP=1+\frac{van}{total\ investissement\ actualis\acute{e}}$

✓ L'avantage l'IP :

Un projet affichant un indice de profitabilité supérieur à un (01) est rentable. Entre deux projets concurrents le projet le plus rentable est celui qui affiche l'IP le plus élevé.

✓ L'inconvénient de l'IP :

L'IP ne résout pas réellement le problème de différence de taille car où le projet le plus petit (dégage une VAN la plus faible) obtient l4ip le plus élevé le

⁶⁸ GUARBI, K. L'HADJ, D, « le financement d'un projet d'investissement une banque étrangère : cas de la NATIXIS, agence 151 Tizi-Ouzou », mémoire fin d'étude, promotion 2014/2015. Page 64.

choisir suppose que le capital différentiel entre les deux projets pourra être investi et procurera une VAN au moins égale en valeur au différentiel de VAN.

> Taux de rentabilité interne TRI:

Le taux de rentabilité interne d'un projet d'investissement est le taux t pour lequel la valeur actuelle des rentrées nettes de trésorerie associées au projet est égale à la dépense initiale d'investissement. C'est aussi le coût maximal que peut supporter un projet d'investissement.

Ce TRI est déterminé en faisant plusieurs essais. On doit déterminer deux VAN dont une positive est une autre négative et correspondant à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas 02 points, ensuit, on utilisera la méthode suivante :

TRI= taux donnant VAN >0+2
$$\left(\frac{dernier VAN>0}{\Sigma des deux derniers VAN}\right)$$

2.2.2 Analyse de la rentabilité du projet après financement :69

Cette analyse a pour objet de déterminer la rentabilité des capitaux engagés dans l'investissement (capitaux propres et emprunt) et de déterminer la structure de financement la plus adaptée.

2.2.2.1 Déterminer des flux de trésorerie après financement :

Leur élaboration se fait en suivant les démarches suivantes :

2.2.2.1.1 Elaboration de l'échéancier de remboursement de l'emprunt :

C'est un tableau qui fait ressortir les différentes échéances issues du crédit et dont doit s'acquitter l'entreprise.

2.2.2.1.2 Elaboration des nouvelles dotations aux amortissements :

Les intérêts intercalaires payés par l'emprunteur au cours des années de différé sont des immobilisations (frais préliminaires) et doivent à ce titre être amortis. Ces dotations aux amortissements annuelles vont venir augmenter les anciennes dotations qu'on a déterminées dans l'analyse avant financement.

⁶⁹ DRIF, AMEL « financement d'entreprise : autofinancement ou endettement ? » mémoire fin d'étude B.S.B, 19éme promotion, mars 2016. Page 45, 46.

2.2.2.1.3 Elaboration du TCR:

Le même que celui avant le financement sauf en ajoutant deux nouvelles rubriques : les frais financier et les nouvelles dotations aux amortissements.

2.2.2.1.4 Elaboration du plan de mobilisation :

Il fait ressortir toutes les dépenses d'investissement ainsi que leur mode de couverture financière.

2.2.2.1.5 Elaboration du plan de financement :

C'est le tableau emplois/ressources mais en prenant en considération toutes les rubriques ayant un rapport avec le financement.

Tableau N°5: tableau emplois/ressources après financement

Rubriques	Années						
	0	1	2	3	4		n
CAF	-	-	-	-	-	-	-
VRI	-	-	-	-	-	-	-
Récupération BFR	-	-	-	-	-	_	-
Emprunt	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources (1)	-	-	-	-	-	-	-
Investissement initial	-	-	-	-	-	-	-
Variation BFR	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement du principe	-	-	-	-	-	-	-
Total emplois (2)	-	_	-	-	-	_	-
Flux de trésorerie (1-2)	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie cumulés	-	-	-	-	-	-	-

Source : Guide pratique de la NATIXIS, 2015.

Le tableau emplois/ressources ne doit présenter au niveau d'aucune année une trésorerie cumulée négative. Auquel cas, cela voudra dire que les emplois risquent de ne pas être couverts et peuvent constituer un risque sérieux pour la concrétisation de l'investissement.

2.2.2.2 Rentabilité des fonds propres :⁷⁰

Pour apprécier cette rentabilité, il est nécessaire de déterminer la trésorerie propre aux investisseurs (actionnaires).

Trésorerie des actionnaires= -apports+ trésorerie annuelle + dividendes

Les critères susceptibles de nous informer sur la rentabilité des actionnaires sont :

- DRFP (délai de récupération des fonds propres) ;
- VANEP (valeur actuelle nette des fonds propres);
- TRFP (taux de rentabilité des fonds propres).

Sachant que ces critères se déterminent de la même manière que les critères développés lors de l'analyse de la rentabilité du projet.

Toutefois, il s'agit au préalable de déterminer la trésorerie des actionnaires et non pas la trésorerie du projet.

2.2.2.3 Rentabilité de l'emprunt :⁷¹

Pour l'investisseur l'emprunt peut être considéré à lui seul un projet à part entier. A ce titre, on peut lui déterminer sa valeur actuelle nette (VANE) et son taux de rentabilité interne TRIE (rappelons que TRIE=TNE).

Ainsi, l'entreprise étant confrontée à deux projets (le projet d'investissement et celui de l'emprunt), il lui est possible financièrement de gagner sur les deux projets.

VANFP+VAN-VANE

Relation TRI, TRIE, TRFP.

L'intégration de l'emprunt conduit à l'obtention d'une VAN des fonds propres différents de la VAN du projet. Il s'ensuite un taux de rentabilité des fonds propres (TRFP) différent de celui du projet (TRI).

Deux situations sont possibles :

- 1) L'emprunt est indispensable :
- a. Si le TRIE>TRI→ nous sommes en présence d'un effet de massue. La VANFP inférieur au TRI. Il s'agit pour l'entreprise de s'assurer que la VANEP reste tout de même positive.

⁷¹ Idem. Page 47.

⁷⁰ Idem. Page 46.

- b. Si le TRIE<TRI→ alors le TRFP sera supérieure au TRI, d'où un effet de levier positif. Par contre la VANFP ne sera pas nécessairement supérieure à la VAN (cela dépend du taux d'actualisation choisi).
 - 2) <u>L'emprunt n'est pas indispensable</u>:
- a. Si le TRIE>TRI→ effet de mesure : il serait préférable pour l'investissement de ne pas emprunter.
- b. Si le TRIE<TRI→ effet de levier : le TRFP sera supérieur au TRI du projet.
 L'investisseur pourra emprunter afin de maximiser sa rentabilité financière.

2.3 Analyse et diagnostic financier de l'entreprise

Plusieurs auteurs ont essayé de donner une définition de l'analyse financière. Selon ELIE COHEN: « l'analyse financière constitue un ensemble de concepts de méthode et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, aux niveaux et à la qualité des performances ». Son principe objectif est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise afin d'analyser ses points forts et ses points faibles à travers un ensemble d'indicateur, d'évaluer les risques, d'apprécier son avenir et de prévoir des plans d'actions. Elle permet donc d'améliorer la gestion de l'entreprise.

2.3.1 L'analyse de l'activité et des résultats de l'entreprise :

Pour affiner l'analyse du compte de résultat il est recommandé d'utiliser des indicateurs obtenus par un calcul simple de regroupement de comptes : les soldes intermédiaires de gestion (SIG) qui correspondent à des différences significatives entre des produits et des charges, chacun de ses soldes constituant une étape supplémentaire dans la formation du résultat de l'exercice.

La liste ci-après présente les soldes en cascade, chacun des soldes se déduisant du précédent :

➤ Soldes n°1 : la marge commerciale :

La marge commerciale n'a de sens que pour les entreprises qui ont une activité commerciale de distribution de produits revendus en l'état. Cette activité peut être la seule

exercée par l'entreprise (cas des entreprises de négoce pur). Elle concerne aussi les entreprises mixtes qui ont à la fois une activité industrielle et commerciale⁷².

Marge commerciale= ventes des marchandises- coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues s'obtient lui-même à partir des achats de marchandises corrigés des variations stocks de marchandises.

Coût d'achat des marchandises vendues= achats de marchandises+/- variations de stock de marchandises

> Soldes n°2: production de l'exercice :

Ce poste du compte de résultat donne une mesure de volume globale d'activité de l'exercice. Il inclut, outre le chiffre d'affaire (bien et service vendu), ce qui a été fabriqué mais non encours vendus ainsi que le coût de production des immobilisations crée par l'entreprise⁷³.

Production de l'exercice= production vendue+ production stockée+ production immobilisée

> Solde n°3 : la valeur ajoutée :

La valeur ajoutée produite (VA) exprime la capacité de l'entreprise à créer des richesses dans ses activités économiques. Elle est mesurée par la différence entre la production et les consommations de biens et services en provenance de tiers. Ces consommations sont des destructions de richesse qu'il faut imputer, dans le cadre d'un processus de transformation, sur la production de l'exercice et sur la marge commerciale⁷⁴.

VA=MC+ production de l'exercice- consommation de matière première et approvisionnement- autres achats et charges externes

Consommation de matières première et approvisionnement= achats+/- variation de stock

> Soldes n°4: l'excédent brut d'exploitation:

L'excédent brut d'exploitation, ou EBE, est un solde particulier qui représente le sur plan crée par l'exploitation de l'entreprise après rémunération du facteur de production travail et des impôts lies à la production⁷⁵.

EBE= valeur ajoutée+ subventions d'exploitation- charges de personnel- impôts et taxes

⁷² HUBERT de la BRUSLERIE « analyse financière, information financière, diagnostic et évaluation » 4éme édition, DUNOD. Page 165.

⁷³ Idem. Page 166.

⁷⁴ Idem. Page 167

⁷⁵ Idem. Page 168.

> Soldes n°5: le résultat d'exploitation:

Le résultat d'exploitation mesure l'enrichissement brut de l'entreprise en tenant compte de l'usure et de la dépréciation du capital économique. Ce solde est donc marqué par les choix effectués et les contraintes liées à l'amortissement comptable⁷⁶. Il apparaît comme la rentabilité brute de l'outil économique qu'est l'entreprise dans le déroulement de son exploitation.

Résultat d'exploitation= EBE- DAP+ reprise sur provision et transfert de charges + autres produits d'exploitation – autres charges d'exploitation

> Solde n°6 : résultat courant avant impôt :

Le résultat courant avant impôt mesure la rentabilité économique et financière de l'entreprise⁷⁷. Ce solde peut être négatif.

RCAI= résultat d'exploitation+ quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun+ production financier- charges financières

> Soldes n°7 : le résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel mesure les ressources dégagées par les opérations non courantes de l'entreprise. Il n'est pas calculé à partir d'un solde précédent. Ce solde peut être négatif⁷⁸.

Résultat exceptionnel= produits exceptionnel- charges exceptionnel

> Soldes n°8 : le résultat net de l'exercice :

Le résultat net d l'exercice indique les ressources qui restent à la disposition de l'entreprise et le revenu des associes après impôt⁷⁹. Ce solde peut être négatif.

Résultat net de l'exercice= RCAI+/- résultat exceptionnel – participation des salariés- impôt sur les bénéfices

➤ Solde n°9: la plus-value et la moins-value sur cessions d'éléments d'actif:80

Ce solde est déjà inclus dans le résultat exceptionnel. Il permet de mesurer le désinvestissement dans l'entreprise.

La plus-value et moins-value sur cessions d'élément d'actif= produits des cessions d'éléments d'actifs- valeurs comptables des éléments d'actif cédés.

⁷⁶ Idem. Page 169, 170.

⁷⁷ Béatrice et Francis GRANDGUILLONT « l'essentiel de l'analyse financière », 10éme édition, GUALNO, 2012. Page 60, 61.

⁷⁸ Idem.

⁷⁹ Idem, p 62.

⁸⁰Idem.

Tableau $N^{\circ}6$: tableau des soldes intermédiaires de gestion

Désignation	Montant
Ventes des marchandises	-
-Coût d'achat de marchandises vendues	-
Marge commerciale	-
Production vendue	-
+/- Production stockée	-
+ Production immobilisée	-
Production de l'exercice	-
Marge commerciale	-
+ Production de l'exercice	-
-Consommation de matière première et	-
approvisionnement	
-Autres achats et charges externes	-
Valeur ajoutée	-
Valeur ajoutée	-
+Subventions d'exploitation	-
-Charges personnel	-
-Impôts et taxes	-
EBE	-
EBE	-
-DAP	-
+Reprise sur provision et transfert de charges	-
+Autres produits d'exploitation	-
-Autres charges d'exploitation	-
Résultat d'exploitation	-
Résultat d'exploitation	-
+Quotes-parts de résultat sur opérations faites en	-
commun	
+Produits financiers	-
-Charges financières	-

Chapitre 02: Montage d'un dossier du Crédit D'investissement

RCAI	-
Produits exceptionnel	-
-Charges exceptionnel	-
Résultat exceptionnel	-
RCAI	-
+/-Résultat exceptionnel	-
-Participations des salariés	-
-Impôts sur les bénéfices	-
Résultat net de l'exercice	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	-
-Valeur comptables des éléments d'actifs cédés	-
La plus-value et la moins-value sur cessions des	-
éléments d'actif	

Source : GRANDGUILLOT. Francis et Béatrice « analyse financière » édition Gualino. Paris 2014. Page 16, 17.

2.3.2 Analyse la structure financière :

L'analyse de la structure financière et de l'équilibre financier d'après l'approche fonctionnelle du bilan consiste à étudier les besoins de financement et les ressources de financement d'après les fonctions de l'entreprise et les cycles qui en découlent.

2.3.2.1 Analyse de l'équilibre financier :

L'équilibre financier fonctionnel réussite de la confrontation du fonds de roulement et du besoin de financement d'exploitation. La trésorerie apparait comme la résultante de cet équilibre. L'approche fonctionnelle trouve ici son aboutissement. En distinguant un cycle d'emplois-ressources durables. D'une part, et un cycle d'exploitation, d'autre part l'équilibre global du bilan conduit à déterminer totalement le solde des deux.

• Etude de FRNG, BFR, TR, et de la trésorerie :81

⁸¹ Béatrice et Francis GRANDGUILLONT « l'essentiel de l'analyse financière », 10éme édition, GUALNO, 2012. Page 92, 93, 94.

2.3.2.1.1 Le fonds de roulement net global (FRNG) :

Les emplois stables doivent financés par les ressources stables. Le fonds de roulement net global représente la part des ressources durables consacrée à financer des emplois circulants. Il constitue une marge de sécurité financière pour l'entreprise.

Il peut être calculé de deux manières :

La première manière :

FRNG= ressources durables- emplois stable

❖ La deuxième manière :

FRNG= (actif circulant+ actif de trésorerie) – (passif circulant+ passif de trésorerie)

Un fonds de roulement net global positif est nécessaire dans la plupart des entreprises pour assurer l'équilibre financier. Toutefois un fonds de roulement net global négatif traduit une situation normale pour les entreprises de distribution.

2.3.2.1.2 Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement est la partie des besoins de financement du cycle d'exploitation qui n'est pas financée par les dettes liées au cycle d'exploitation.

BFR= variation d'exploitation+ variation réalisable- DCT+ concours bancaire courant

<u>Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE)</u>:

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation est la partie des besoins de financement circulants d'exploitation. Il présente un caractère stable.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation est égal à :

BFRE= actifs circulants d'exploitation- dettes circulant d'exploitation

Le niveau du besoin en fonds de roulement d'exploitation dépend de la durée du cycle d'exploitation, du niveau du chiffre d'affaires et des relations commerciales avec les fournisseurs et les clients.

o <u>Le besoin en fond de roulement hors exploitation (BFRHE)</u>:

Le besoin en fonds de roulement hors exploitation est la partie des besoins de financement circulants, non liés directement au chiffre d'affaire, qui n'est pas financée par les dettes circulantes hors exploitation. Il présente un caractère instable. Il sert à financer le besoin en fonds de roulement hors exploitation.

Le besoin en fonds de roulement hors exploitation est égal à :

BFRHE= actif circulant hors exploitation- passif circulant hors exploitation

2.3.2.1.3 La trésorerie nette :

La trésorerie nette est la résultante du fonds de roulement net global et du besoin en fonds de roulement, l'équilibre financier est analysé à l'aide de la relation suivante :

TN= FRNG- BFR

On distingue deux situations:

- Le fonds de roulement net globale est supérieur au besoin en fonds de roulement: la trésorerie est positive, elle constitue un excédent de ressources.
- Le fonds de roulement net global et inférieur au besoin en fonds de roulement : la trésorerie est négative, elle constitue une insuffisance de ressources qui doit être comblée par un crédit bancaire.

Le niveau de la trésorerie nette dépend du niveau de fonds de roulement net global et de celui du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie nette se calcule également de la manière suivante :

TN= actif de trésorerie- passif de trésorerie

2.3.2.2 Analyse par les ratios :

Un ratio est un outil de gestion qui définit un rapport ou une relation entre deux valeurs ou deux grandes cohérences. Nous allons présenter les différents ratios, à s'avoir les ratios de structures, d'activité et les ratios de rentabilité pour analyser la situation de l'entreprise.

2.3.2.2.1 Ratios de rentabilité :

Tableau n°7: Ratios de rentabilité

Rations	Méthodes de calcul	Interprétation
Rations de marge nette	Résultat net/CA (HT)	Ce ratio met en évidence le résultat réalisé par
		l'activité commerciale déduction faite de
		toutes les charges supportées par l'entreprise.
		Il exprime la capacité productive de
		l'entreprise
Ratio de rentabilité brut	EBE/CA*100	Ce ratio met en relief le premier niveau de la
d'exploitation		rentabilité commerciale, il est plus significatif
		que le ratio de marge nette vue qu'il ne tient
		pas compte de la politique d'investissement,

Chapitre 02 : Montage d'un dossier du Crédit D'investissement

		de la gestion financière et des événements		
		exceptionnels		
Ratio de rentabilité des	Résultat net/total	Représente la rentabilité du capital		
actifs	actif	économique (l'actif)		
Coefficient de rotation	CA/total actif	Ce ratio correspond à la vitesse de rotation du		
du capital		capital investi. Il représente l'aptitude de		
		l'entreprise à générer de la production ou du		
		CA en faisons tourner son capital économique		
Ratio de rentabilité	Résultat net/capitaux	Ce ratio permet de mesurer l'enrichissement		
financière	propres	de l'exercice qui revient aux associés par		
		rapport aux sommes qu'ils ont apportées		
Coefficient	Total passif/capitaux	Représente la structure financière et donc la		
d'endettement	propres	politique de financement		

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

2.3.2.2.2 Ratios de l'activité et de gestion :

Tableau N°8 : Ratios de l'activité et de gestion

Ratios	Méthode	Interprétation
Ratio de compétitivité	$(CA_n - CA_{n-1})/CA_{n-1}$	Désigne la variation du CA de
		l'entreprise au fil des années
Ratio de croissance	$(VA_n - VA_{n-1})/VA_{n-1}$	Etude la variation de richesse crée
		par l'activité de l'entreprise
Ratio du poids	Frais financiers/EBE	Ce ration permet de calculer le
d'endettement		poids d'endettement global sur
		1'entreprise
Ratio de création de	Valeur ajoutée/CA	Plus ce taux est élevé, plus
richesses		l'entreprise contribue à créer de la
		valeur est plus elle est intégrée
		dans le tissu économique

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

2.3.2.2.3 Ratios de rotation:

On distingue trois ratios de délai d'écoulement concernant les grandes types d'emplois et de ressources liés au cycle d'exploitation.

Tableau N°9: Ratios de rotation

Ratios	Méthodes de calcul	Interprétation
Ratio de rotation des stocks	(Stock moyen sur	Ce ratio permet de mesurer
	l'exercice*360)/achats	globalement la fréquence à
	consommés de l'exercice	la quelles les stocks de
		l'entreprise se renouvellent
Ratio de rotation du crédit	(Client+ effet à	Il permet de mesurer le
clients	recouvrer+ facture à	nombre moyen de jours
	établir)/ CA (TTC)*360	qu'il faut aux clients pour
		payer leurs factures
Ratio de rotation crédit	(Fournisseur+ effet à	Consistent à déterminer de
fournisseurs	payer+ facture à	le délai de paiement moyen
	recouvrer)/achat	des dettes fournisseurs
	(TTC)*360	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

2.3.2.2.4 Ratios de liquidité:

Ces ratios ont pour but d'évaluer l'équilibre financier à court terme de l'entreprise, donc de faire face dans le court terme à ses engagements. Il existe trois ratios de liquidité :

Tableau N°10 : Ratios de liquidité

Ratios			Méthodes d calcul	Interprétation
Ratio	de	liquidité	Actif circulant/DCT	Permet d'évaluer si l'entreprise est
générale				solvable à CT faire face à ses
				engagement et échéances de courtes
				périodes. Il doit être>1
Ratio	de	liquidité	(actif circulant- stocks- charges	Mesure la capacité de l'entreprise à
réduite			constatée d'avance)/DCT	payer ses dettes à CT en utilisant les
				créances et les disponibilités

Ratio	de	liquidité	Valeurs disponibles/DCT	La ca	pacit	té de	l'entrepris	e à	faire
immédi	ate			face	à	ses	dettes	à	CT
				immédiatement		(par		les	
				disponibilités)					

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

2.3.2.2.5 Ratios de structure de financement :

Ils ont pour objet de mesurer la part relative de chaque poste du bilan.

Tableau N°11: Ratios de structure de financement

Ratios	Méthodes de calcul	Interprétation				
Ratio du risque liquidatif	Capitaux propres/total	L'importance des fonds				
de l'entreprise	bilan	propres dans l'entreprise.				
		Elle court un risque				
		liquidatif important si ce				
		ratio est<25%				
Ratio d'endettement	Dettes nettes/capitaux	Déterminé l'indépendance				
	propres	financière de l'entreprise				
		vis-à-vis de ses créanciers.				
		ce ratio doit être le plus				
		faible possible pour dire				
		que l'entreprise est peu				
		endettée				
Ratio de capacité de	DLMT/CAF	Il s'agit de la capacité de				
remboursement		l'entreprise à rembourser				
		ses dettes				

Source: réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Section 03 : Risques liées au crédit et moyens de prévention

L'analyse de projet d'investissement présentée détaille toutes les opérations de crédit qui offrent à la banque des résultats possibles par conséquent, l'étude des dossiers de crédit nécessite plusieurs documents.

Bien que l'octroi de crédit soit l'une des activités les plus traditionnelle il Ya eu lorsqu'il est demandé à une banque de fournir un certain montant de financement à une entreprise. L'allocation de crédit comporte inévitablement des risques liés au non-paiement il vrais que le

travail du banquier est d'identifier et de limiter au maximum ce risque, ce qui ne l'empêche pas de prendre le plus de garanties possible.

Toutefois l'acceptation de la banque il est important de recherche la valeur économique et financière du crédit demandé.

3.1 Le risque de crédit

Selon CHRISTAIAN G et ANDRET, le risque de crédit est défini comme : « le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par apport au remboursement de ses dette (obligation, prêts bancaire créances commerciales...) ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principale et /ou des intérêts de sa dette »⁸²

3.2 La typologie du risque bancaire

Dans le domaine bancaire les principaux risque, qu'ou peut distinguer sont :

3.2.1 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie, appelé aussi risque de crédit ou encore risque de signature, est le premier risque auquel est confronté un établissement de crédit. Il est inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation de la banque dans le financement de l'économie. Il occupe une place à part entière. D'une part, il est dépendant de la relation initiale basée sur la confiance à un client, et d'autre part, il représente la source principale de provisionnement des banques. À ces différents risques idiosyncratiques s'ajoutent deux autres risques ayant une importance et une conséquence majeure sur l'activité de la banque, à savoir :

3.2.1.1 Le risque opérationnel :

Est défini comme « le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures personnelles, systèmes internes ou des évènements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. »⁸³.

⁸²CHIRISTIAN G, ANDRE T, « risqué de crédit : une approche avancée », les cahiers du CREF de HCE Montréal, avril 2007. P11.

⁸³ Banque des règlements internationaux. Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, bale, juin 2004, P.121.(https://www.bis.org/pub/bcbs107fre.pdf)

3.2.1.2 Le risque de solvabilité :

Est : « un risque de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. » 84

3.2.2 Le risque de liquidité

Le risque de liquidité ou risque de liquidité est considéré comme un risque majeur du fait qu'il est lié à l'activité d'intermédiation traditionnelle de la banque. D'après la définition de Henry CALVET : « Le risque de liquidité est le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement à vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour le jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à long terme et/ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide. » ⁸⁵

Il est causé, dans la majorité des cas, par l'importance de la transformation des échéances. D'autres causes existent comme des faibles liquidités dont dispose la banque ou encore par les difficultés temporaires d'accès à des sources de fonds pour faire face aux besoins.

3.2.3 Le risque de taux

Il apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. Dans le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03, il est identifié sous le nom de risque de taux d'intérêt global et défini comme : « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché. » Pour Sylvie COUSSERGUES⁸⁶ le risque de taux peut se manifester par deux voies :

✓ Par UN effet 'prix' en raison de la liaison inverse entre le taux d'intérêt ET le cours d'un actif de type obligation: la hausse des taux d'intérêt entraine la baisse des cours des obligations que la banque détient dans son portefeuille 'titres'.

✓ Par UN effet 'revenu' si le coût des revenus augmente avec les taux alors que le rendement des emplois est fixe ou moins réactif à la hausse des taux.

⁸⁴ Joël BESSIS, Op.cit, P.105.

⁸⁵ Henri CALVET, Etablissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse de financière, Ed. Économica, Paris 1997, P.78.

⁸⁶ Sylvie De COUSSERGUES, op. Cité, P.108.

3.2.4 Risque de change

1.1.2 Il est défini comme étant : « une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque. » ⁸⁷ Il se manifeste par deux formes : le risque de transaction et le risque de traduction consolidation. ⁸⁸

✓ Le risque de transaction: est défini comme la modification de la rentabilité ou la valeur des opérations en devises d'un établissement de crédit en fonction des évolutions des taux de change des devises dans lesquelles son activité est libellée.

✓ Le risque de traduction-consolidation: il apparaît dès qu'une banque achète d'autres devises, et qu'elle reste en position ouverte.

3.2.5 Risque de non remboursement du crédit⁸⁹

Le risque de non remboursement ou risque non-paiement correspond au risque de perte définitive de la créance d'une banque sur son client celui-ci se précise quand la situation financière commence à se détériorer et /ou quand le client commence à faire preuve de mauvaise foi vis-à-vis de son préteur de fond. La conséquence de ses deux éléments sera l'incapacité ou le refus par le client de payer les sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa banque.

Ce risque est également appelé risque d'insolvabilité, c'est le risque ou la créance de la banque devient totalement au partiellement irrécupérable, donc la perte pour la banque est réelle et peut mettre en danger l'existence de la banque dans le cas où elle ne dépose pas de fonds propres suffisant pour absorber ses pertes.

3.2.6 Risque d'immobilisation

Ce risque correspondre au fait que le crédit, bien que non douteux, ne puisse être remboursé pour des raisons tentant à des difficultés de trésorerie temporaire du débiteur, ou à des éléments indépendants de sa volonté ;

⁸⁷ Michel ROUACH, Gérard NAULLEAU, Op. Cite, P.312.

⁸⁸ J.C. AUGROS, M. QUERUEI, risque de taux d'intérêt et de gestion bancaire, Ed. économica, paris 2000, P.16.

⁸⁹Article 170 de la loi 90-10 du 14 avril 1990, P450.

Intransférabilité des devises, ou plus près de nous, refus de remboursement d'un concours accordé à établissements public ou à une collectivité locale, ou garantie par eux.

3.2.7 Risque pays

Le risque pays de non remboursement total ou partiel de créances ou engagements hors bilan assimilé détenus sur un résidant dans un pays tiers est appelé risque pays lorsque le non remboursement résulte de la volonté ou de la situation économique du pays dans lequel réside le débiteur.

Ce risque survient des lorsqu'un Etat décide de ne plus rembourser sa dette ou de ne plus fournir les devises nécessaires aux débiteur privés du pays. Les pertes éventuelles liées aux différents types d'engagement contractés sous la forme de dotation aux provisions pour risque et change, et le montant inscrit dans le compte 514 provision pour risques pays correspond à l'amortissement de la valeur des engagements.

3.3 La stratégie de la gestion du risque

Il existerait quatre(4) manières permettant de gérer les risques à savoir :90

3.3.1 La prévention

Ce sont des mesures pouvant être prises pour limiter la survenance d'événements redoutés. Il s'agit d'une stratégie très souvent utilisée et appliquée en premier surtout lorsque le danger est dramatique. La prévention peut se faire aussi par « évitement » dans le cas où l'activité présente un risque majeur. Elle est dans ce cas tout simplement suspendue, considérée par le management des entreprises comme étant la stratégie là moins risquée et surtout la moins chère mais l'inconvénient est la perturbation ou la suspension de la continuité et le développement de l'entreprise.

3.3.2 L'acceptation

1.1.3 Est une issue de l'étude de change de danger, cette étude permet d'évaluer les dommages susceptibles de survenir et d'atteindre des personne exposées si l'évènement redouté

⁹⁰ Bekka, Louis, « l'assurance, un outil de la gestion des risques », mémoire de master gestion, université de Abderrahmane mirra- Bejaia 2020. P.16.

à lieu. Ainsi, un risque sans gravité conséquente peut être accepté par les travailleurs au compte de l'entreprise. Cette stratégie est aussi valable lorsque les moyens de protection coutent excessivement chère, elle ne permet pas de protéger le personnel mais l'outil de production tant qu'aucune volonté de réduire les risques ne se manifeste.

3.3.3 La réduction de risque

Consiste en l'identification de risques par des opérations d'audit permettant d'analyser par la recherche des facteurs de risques et de vulnérabilité. Cette opération permettra de mettre en place des moyens nécessaires pour la prévention de l'entreprise des risques.

3.3.4 Le transfert

1.1.4 A titre financier, le transfert des risques s'établit dans le cas d'existence d'une assurance ou toute autre forme de couverture de risque garantissant ainsi la prise en charge de toute forme d'événement aléatoire susceptible l'entreprise.

3.4 Les garanties du crédit

3.4.1 Définition de garantie

On entend par garantie « un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire 91 .

La première fonction de la garantie est qu'elle permet de diminuer l'exposition effective au risque. L'utilisation des garanties répond, également, à l'objectif de limiter le coût de la défaillance, puisqu'elles constituent une alternative à l'augmentation des taux d'intérêts. Elles offrent l'avantage de procurer une protection en cas de défaillance éventuelle, tout en limitant la hausse des taux d'intérêt.

56

⁹¹ Lobez F: « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997 ; P05.

3.4.2 Typologie des garanties

On peut distinguer deux grands types de garanties : les garanties personnelles et les garanties réelles.

3.4.2.1 Les garanties personnelles

« C'est un engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval »⁹².

3.4.2.1.1 Le cautionnement

L'article 644 du code civil algérien stipule « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui –même »⁹³.

Le cautionnement ne peut être constate et preuve que par écrit. Il peut être simple et solidaire.

La caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

- ✓ Le cautionnement simple : dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion ; le créancier ne peut exécuter sur les biens de
 - ✓ Le cautionnement solidaire : dans ce cas, la caution ne peut pas apposer au créancier
 le bénéfice de discussion ; le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur

3.4.2.1.2 L'aval

L'aval « est un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de pays pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement par signature manuscrite, sur une lettre e change, un billet à ordre et même sur un chèque »⁹⁴.

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porter sur l'effet, sur une allonge où être donner par un acte séparer.

principal ou la caution.

⁹² BEGUIN J et ARNAUD B, « l'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, Paris, 2008, P225.

⁹³ L'Article 644 du code civil Algérien, p 107-110.

⁹⁴ Beranlard J-P.: « droit de crédit » ; 4eme édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

3.4.2.2 Les garanties réelles

On trouve le droit de rétention, le gage, le nantissement, l'hypothèque et les privilégies.

3.4.2.2.1 Le droit de rétention

Le droit de rétention est « la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas payé ». 95

3.4.2.2.2 Le gage

Est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble corporel en garantie de sa créance. Le gage peut avoir lieu avec ou sans dépossession :

- ✓ Gage avec dépossession : le débiteur est démuni du bien objet de la garantie. On peut citer dans cette catégorie le gage de tableaux ou d'objet précieux.
- ✓ Gage sans dépossession : le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité (ex : gage automobile qui bénéficie au vendeur à crédit ou au préteur de deniers pour l'achat d'un véhicule en garantissant le crédit lié à son acquisition).

3.4.2.2.3 Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil Algérien :« le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang » ⁹⁶.

Les biens pouvant faire l'objet d'un nantissement sont : les marchandises, les fonds de commerce, les valeurs mobilières, les matériels et outillages, etc.

3.4.2.2.4 L'hypothèque

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du code civil Algérien comme étant : « Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieur en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe » ⁹⁷ . L'hypothèque est une sureté

⁹⁵Luc BERNETROLLANDE, « principes technique bancaire », Ed Dunod, 1997, p183-190.

⁹⁶ D'après l'article 179 de la loi 90/10 de 14/04/90 relative a la monnaie et au crédit P. 30-31.

⁹⁷ D'après l'article 882 de code civil P.145-153.

réelle qui confère au créancier, s'il n'est pas payé à l'échéance le droit de suite (saisir et vendre le bien hypothéqué), le droit de préférence (être payé le premier par rapport aux créanciers inférieur au rang) et le droit de rétention (retenir le bien hypothéqué jusqu'au paiement de la dette). Selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

3.4.2.2.4.1 L'hypothèque conventionnelle :

Est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (contrat) établie en la forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance. Le contrat doit être inscrit à la conservation des hypothèques afin de renseigner les tiers du privilège de la banque et de donner rang à celui-ci.

3.4.2.2.4.2 L'hypothèque judicaire :

Elle découle d'une décision de la justice, obtenue par la banque ayant entrepris des poursuites contre le débiteur, afin de pouvoir prendre une inscription d'hypothèque que sur l'immeuble.

3.4.2.2.4.3 L'hypothèque légale :

L'article 179 de la loi 90/10du code 14/04/1990 relative à la Monnaie et au Crédit, stipule : « il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et établissement financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux » ⁹⁸.

Comme son nom l'indique, c'est une hypothèque qui résulte de la loi elle-même au profit de certains créanciers jouissant d'une protection légale.

3.4.2.2.5 Les privilèges

Est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autre créanciers, même l'hypothécaire. Cette priorité de paiement permet à son titulaire de disposer d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine de débiteur. Les privilèges peuvent être généraux ou spéciaux ; ils peuvent être mobiliers ou immobiliers⁹⁹.

- ✓ Privilèges généraux sur les meubles et les immeubles : ex. frais de justice, salaire.
- ✓ Privilèges spéciaux immobiliers : ex privilège du vendeur d'un immeuble, privilège du préteur de deniers pour l'acquisition d'un immeuble.

-

⁹⁸ Idem

⁹⁹ RILI ALICIA, Mémoire fin d'étude, « Démarche et procédure d'octroi d'un crédit d'investissement au niveau de la Badr de Sidi-Aich agence 362 », université Abderrahmane mira Bejaia. Année 2020-2021. P 62.

✓ Privilèges spéciaux mobiliers : ex. privilège du bailleur sur les meubles meublants du locataire, privilège de l'aubergiste.

Conclusion du chapitre

Dans ce deuxième chapitre, nous avons appris que la démarche de la constitution d'un dossier de crédit d'investissement est une étape très importante.

L'évolution d'un projet d'investissement se déroule en deux étapes : une étude de viabilité et une étude de rentabilité, selon ses deux études, le banquier décidera si le projet est finançable ou non. D'une part, il déterminera le schéma de financement le plus adéquat de façon à optimiser la rentabilité de projet. Et d'autre part, à assurer des conditions favorables de recouvrement de ces créances.

Peu importe la manière d'étudier un projet d'investissement, il existe un certain pourcentage de risques ; ce qui nécessite de prendre des mesures de sécurité, qu'on appelle les garanties (personnel et réelle).

Chapitre 03 : Etude de cas d'un Crédit D'investissement au sein de la Banque BADR

Introduction au chapitre

Afin d'appuyer les acquis théoriques précédemment présentés il nous parait judicieux de traite un cas pratique reflétant la réalité de notre sujet au niveau d'une banque plus précédemment la banque de l'agriculteur et de Développement Rural (BADR) au sien de l'agence N°362 de SIDI-AICH.

Pour faire face au risque de crédit, la BADR a mis et continue de mettre en place des critères. Permettant d'apprécier la qualité des entreprises sollicitant des crédits. En fait, toute une demande de crédit est fondée sur la présentation des différents documents (économique, juridique et financière) ou le banquier examine le TCR qui donne une image sur le CA et le bilan qui permet calculer les ratios financiers en tant qu'indicateur clés dans la détermination de la viabilité et rentabilité de l'entreprise.

Nous allons d'abord, dans la première section présentation de l'organisme d'accueil au sien duquel nous avons stage pratique et où nous avons pris cas pratique sur dossier de demande de crédit. Ensuite, nous allons passer à la deuxième section, pour présenter de projet d'investissement après on a étudié ce cas pratique concernant la demande d'un crédit d'investissement.

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil

Cette première section a pour objet de présenter la banque de l'agriculteur et du développement rurale (BADR) d'une manière générale, sa forme juridique, son organisation ainsi que ces missions.

1.1 Présentation générale de l'agence BADR (information fourni par la banque)

La banque de l'agriculteur et du Développement Rural (BADR) est une institution financière nationale crée par n°82-106 le 13 mars 1982. Devenue, en vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi de crédit, ainsi que la mise à disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Lors de sa création, la BADR avait un capital social de 2.200.000.000 DA; actuellement, son capital social a augmenté et atteint le seul de 54.000.000.000 DA détenu totalement par l'état qui reste le seul actionnaire.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales et plus de 7000 cadres et employée activent au sien des structures

centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

La densité de son réseau et l'importance de son effectif, la BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) premier banque au niveau national, 13^{ème} au niveau africain et 668^{ème} au niveau mondial sur environ 4100 banques classées.

1.2 Missions et objectifs de la BADR

1.2.1 Les missions principales de la BADR

Les différentes missions principales de la BADR se résument comme suit :

- ✓ Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- ✓ L'ouverture de compte à toute personne ;
- ✓ La réception des dépôts à vue et à terme ;
- ✓ La participation à la collecte d'épargne ;
- ✓ La contribution au développement du secteur agricole ;
- ✓ L'assurance de la promotion de l'activité agricole, agro-alimentaire, agro-industrielle et artisanale.
- ✓ Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financière de l'entreprise domiciliée.

1.2.2 Les objectifs de la BADR

Les différents objectifs de la banque BADR se résument de manière suivante :

- ✓ L'augmentation des ressources aux meilleurs couts et rentabilisation de celle-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- ✓ La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- ✓ L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans ses domaine d'activité ;
- ✓ L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- ✓ La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- ✓ L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrements ;
- ✓ Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

1.3 Présentation de l'agence BADR Sidi-AICH362

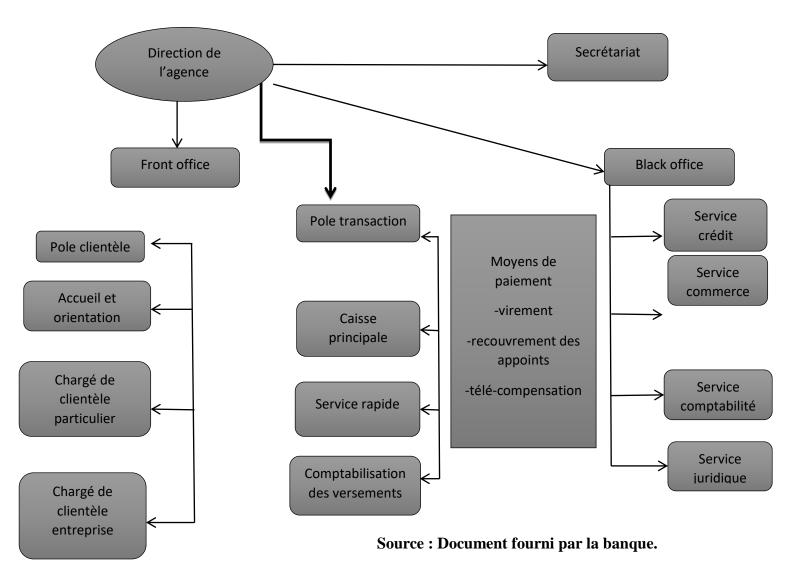
Notre stage pratique s'est déroulé au niveau de l'agence locale d'exploitation (ALE 362) situé dans la Rue du 1^{er} Novembre 54 BP 37 B SIDI AICH.

Cette agence a ouvert ses portes le 02 juin 1984 avec pour mission d'offrir des services conformes aux attentes de sa clientèle.

Les fonctions de cette agence sont assurées selon l'organigramme présenté cidessus et les comptes gérés par cette ALE sont de **5016** comptes répartis comme suit :

- 620 comptes chèques;
- 1117 comptes courants commerciaux ;
- 3057 comptes livrets d'épargne;
- 214 comptes livrets d'épargne junior ;
- 08 comptes livrets d'épargne fellah.

Schéma N°4 : présentation de l'organigramme agence « BADR 362 de SIDI-AICH »



1.3.1 Les opérations de crédit

1.3.1.1 Organisation de la fonction crédit au sien de la BADR banque

Les décisions d'octroi de crédit sont prises selon trois niveaux décisionnels et ceux en fonction d'un montant des crédits sollicités par les clients en respectant l'ordre croissant suivant : pouvoir agence (montant inférieur ou égale à 5MDA), pouvoir GRE (montant supérieur à 5MDA et inférieur ou égal à 20 MDA) et pouvoir direction central (montant supérieur à 20 MDA).

1.3.1.2 Organisation de service crédit

Le service crédit occupe une place privilégiée dans agence bancaire car il constitue l'organe qui contribue le plus à la formation du produit de la banque, et l'agence en particulier.

Il est composé de compartiment étroitement liés, lesquels se partagent les taches de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits, en passant par l'étude des dossiers. L'organisation du service crédit est faite comme suit :

• La cellule étude, analyse et suivie des engagements

Constituée des chargés de clientèle ainsi que des chargés d'étude, elle a pour mission de réceptionner et de vérifier les dossiers de crédit et apprécier la santé financière des entreprises et les différents risques. Aussi, elle gère et suit ses dossiers et assure le recouvrement des créances.

• La cellule juridique

Elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et du suivi des règlements des opérations faisant l'objet du contentieux et du recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

Pour son fonctionnement, le service crédit entretient des relations directes avec les autres services de l'agence, et des relations indirectes avec les autres structures de la banque, notamment la succursale et les différentes directions centrales.

1.3.1.2.1 Etude des dossiers de crédit et décisions d'octroi

L'étude et le montage des dossiers de crédit doivent s'effectuer conformément aux dispositions contenues dans le manuel d'étude et de montage des dossiers de crédit au niveau de l'agence en se basant sur des documents exigés.

Banque BADR

Si le montant sollicité ne dépasse pas le seuil accordé à l'agence afin d'octroyer le crédit,

l'étude sera effectuée au niveau de cette agence. Toutefois par ailleurs si le crédit dépasse le

plafond autorisé à l'agence il sera envoyé au GRE afin d'établir son étude.

1.3.1.2.2 Garanties recueillies

Les garanties se répartissent en deux catégories : les garanties dont le recueil doit être

préalable au déblocage des fonds et qui constituent une réserve bloquante d'une part, et les

garanties ne constituent pas des réserves bloquantes, d'autre part.

1.3.1.2.3 Suivi des engagements

Après l'octroi des crédits, le responsable du service engagements doit suivre l'utilisation

des lignes de crédit et le respect des échéances. Pour cela, il se base sur le ticket d'autorisation

(AUT 1) pour procéder à la vérification des montants accordés.

Section 02 : présentation de projet d'investissement

Dans cette section on va ce présenté l'identification du demandeur du crédit

d'investissement, l'identification de projet et l'objectif de crédit.

2.1 Aperçu sur le projet

Identification du demandeur du crédit : 2.1.1

Il s'agit d'un transporteur de marchandise né le 09/03/1972 à CHEMINI réside à

TAKERIETE CNE SOUK OUFELLA willaya de BEJAIA, ce promoteur dispose d'une

expérience professionnelle 2010.

L'identification du la personne physique est indiqué ci-après :

NOM: X

PRENOM: Y

DATE ET LIEUX DE NAISSANCE : 09/03/1972 A CHEMINI

NATIONNALITE: ALGERIENNE

ADRESSE: TAKERIETZ

2.1.2 Identification de projet :

2.1.2.1 Présentation de l'objet du projet :

Le tableau suivant présentera les données relatives au projet objet de cette étude :

Tableau N°12 : représentation les données relatives au projet

Branche d'activité	Commerce
Intitulé du projet	Transporteur de marchandise
Nature d'investissement	Création
Implantation	VGE TAKERIETZ CNE Souk OUFLA wilaya de
	BEJAIA
Premature	XY

Source: réalisé par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

2.1.2.2 Les objectives de credit:

La présente demande formulée par le promoteur, a pour objet le financement à hauteur de 50% du cout global du projet évalué en TTC à DA : 12589200.00 destiné à l'acquittions d'un camion tracteur et d'un KIA Hydraulique pour une durée de 5ans et ce dans le but de la création de son propre affaire personnelle.

Le cout total de l'investissement à financer est estimé à 12589200.00DA quant à la structure financière envisagée, elle sera comme suivie :

- -Apport personnelle en numéraire en DA: 6294600 soit 50% du cout total de cet investissement.
- -Emprunt bancaire à moyen terme en DA : 6294600 soit 50% du cout total HT de ce matériel roulant.

a. Salaire de chauffeur de tracteur :

Tableau N°13: présentation des salaires

Désignation	Montant
n	302400
n+1	378000
n+2	393120
n+3	393120
n+4	423360

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

b. Frais matières et fourniture consommés

Tableau N°14 : présentation des frais matières et fourniture consommés

Désignation	Montant
N	80 000,00
n+1	92000
n+2	104000
n+3	116000
n+4	128000

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

c. Service

Tableau N°15 : présentation des frais de services

Désignation	Montant
N	10 000,00
n+1	12000
n+2	14000
n+3	16000
n+4	18000

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

d. Frais divers

Tableau N°16: présentation des frais divers

Désignation	Montant
N	325000
n+1	325000
n+2	325000
n+3	325000
n+4	325000

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

D'après les calculs de ses derniers tableaux on constate que les salaires, les frais de matières et fourniture consommés, et les services sont augmenté d'une année l'autre. Par contre les frais divers ils ont constant durant les cinq (05) ans.

Section 03 : Évaluation financière de l'octroi d'un crédit d'investissement au sein de la banque BADR

Afin de mettre en pratique les différents concepts théoriques développés dans le premier chapitre et le deuxième de notre travail, nous allons dans cette section procéder à l'étude d'un cas pratique d'une demande crédit d'investissement.

3.1 Etude de la rentabilité de projet

3.1.1 Etablissement de l'échéancier des immobilisations

Tableau N°17: présentation l'échéancier des immobilisations

Quantités	Désignation	Montant
1	Camion Tracteur routier 4X2	1 050 000,00
1	KID Hydraulique	260 000,00
Total HT		10 760 000,00
TVA 17%		1 829 200,00
TTC		12 589 200,00

Source: document fourni par la banque

3.1.2 Etablissement de l'échéancier des amortissements

Tableau N°18: présentation l'échéancier des amortissements

Désignation	Montant	1	2	3	4	5	Total
Autre							
immobilisation	12 589 200	2 517 840	2 517 840	2 517 840	2 517 840	2 517 840	12 589 200
corporelles							

Source : établie par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

3.1.3 Détermination la valeur net comptable

VNC= total immobilisation- total amortissement

VNC= 12589200-12589200

VNC=0 DA

On remarque le résultat de la VNC est nul car le total des immobilisations est égal au total des amortissements.

Ils sont déclaré la VRI=0

3.1.4 Elaboration du compte de résultat prévisionnel

Tableau $N^{\circ}19$: présentation compte de résultat prévisionnel

Désignation	n	n+1	n+2	n+3	n+4	
Prestations fournies	4 100 000,00	4 420 000,00	4 650 000,00	4 900 000,00	5 250 000,00	
matières et						
fourniture	80 000,00	92 000,00	104 000,00	116 000,00	128 000,00	
consommées						
services	10 000,00	12 000,00	14 000,00	16 000,00	18 000,00	
Valeur ajoutée	4 010 000,00	4 316 000,00	4 532 000,00	4 768 000,00	5 104 000,00	
frais de personnel	302 400,00	378 000,00	393 120,00	393 120,00	423 360,00	
frais divers	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00	
EBE	3 382 600,00	3 613 000,00	3 813 880,00	4 049 880,00	4 355 640,00	
TAP	70 000,00	76 400,00	99 000,00	104 000,00	105 000,00	
frais financière	320 237,78	250 997,18	181 756,58	112 515,98	43 275,38	
dotation aux	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	
amortissements	2 317 040,00	2 317 040,00	2 317 040,00	2 317 040,00	2 317 040,00	
Résultat brut	474 522,23	767 762,83	1 015 283,43	1 315 524,03	1 689 524,63	
d'exploitation	474 <i>322,23</i>	101 102,03	1 013 203,43	1 313 324,03	1 007 524,05	
IBS	-	-	-	-	-	
résultat net	474 522,23	767 762,83	1 015 283,43	1 315 524,03	1 689 524,63	
d'exploitation	474 522,25	707 702,03	1 013 203,43	1 313 324,03	1 007 524,05	
dotation aux	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	2 517 840,00	
amortissements	2 317 070,00	2 317 070,00	2 317 070,00	2 317 070,00	2 31 / 840,00	
CAF	2 992 362,23	3 285 602,83	3 533 123,43	3 833 364,03	4 207 364,63	

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

En remarquant que durant les cinq (05) années, l'entreprise réalise une augmentation d'une capacité d'autofinancement (CAF) positive, qui exprime l'aptitude de l'entreprise à financer elle-même ses besoins de financement grâce à l'augmentation de résultat net qu'est positive.

3.1.5 Elaboration l'échéancier de remboursement

Tableau $N^{\circ}20$: présentation l'échéancier de remboursement

Année	Trimestres	Encours	Principale	Intérêt	Intérêt cumulés	Annuité	Total des intérêts cumulés
	1	6 294 600,00	314 730,00	86 550,75	86 550,75	401 280,75	
n	2	5 979 870,00	314 730,00	82 223,21	168 773,96	396 953,21	
	3	5 665 140,00	314 730,00	77 895,68	246 669,64	392 625,68	
	4	5 350 410,00	314 730,00	73 568,14	320 237,78	388 298,14	320 237,78
n+1	1	5 035 680,00	314 730,00	69 240,60	389 478,38	383 970,60	
	2	4 720 950,00	314 730,00	64 913,06	454 391,44	379 643,06	
	3	4 406 220,00	314 730,00	60 585,53	514 976,96	375 315,53	
	4	4 091 490,00	314 730,00	56 257,99	571 234,95	370 987,99	250 997,18
	1	3 776 760,00	314 730,00	51 930,45	623 165,40	366 660,45	
n+2	2	3 462 030,00	314 730,00	47 602,91	670 768,31	362 332,91	
	3	3 147 300,00	314 730,00	43 275,38	714 043,69	358 005,38	
	4	2 832 570,00	314 730,00	38 947,84	752 991,53	353 677,84	181 756,58

Chapitre 03 : Etude du cas d'un Crédit D'investissement au sein de la Banque BADR

Total			6 294 600,00	908 782,88	12 420 032,63	7 203 382,88	908 782,88
	4	314 730,00	314 730,00	4 327,54	908 782,88	319 057,54	43 275,38
	3	629 460,00	314 730,00	8 655,08	904 455,34	323 385,08	
n+4	2	944 190,00	314 730,00	12 982,61	895 800,26	327 712,61	
	1	1 258 920,00	314 730,00	17 310,15	882 817,65	332 040,15	
	4	1 573 650,00	314 730,00	21 637,69	865 507,50	336 367,69	112 515,98
	3	1 888 380,00	314 730,00	25 965,23	843 869,81	340 695,23	
n+3	2	2 203 110,00	314 730,00	30 292,76	817 904,59	345 022,76	
	1	2 517 840,00	314 730,00	34 620,30	787 611,83	349 350,30	

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

3.1.6 Elaboration plan de financement

Tableau N°21 : présentation le plan de financement

Désignation	0	n	n+1	n+2	n+3	n+4
CAF	-	2 992 362,23	3 285 602,83	3 533 123,43	3 833 364,03	4 207 364,63
VRI	-	-	-	-	-	-
récupération						9 242 544,63
de BFR						9 242 344,03
Banque	6 294 600	-	-	-	-	-
Apports	6 294 600					
total	12 589 200	2 992 362,23	3 285 602,83	3 533 123,43	3 833 364,03	13 449 909,26
ressources	12 389 200	2 992 302,23	3 203 002,03	3 333 123,43	3 033 304,03	13 449 909,20
Immobilisations	12 589 200	-	-	-	-	-
variation	de					
BFR	-	-	-	-	-	-
remboursement		1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00
d'emprunt	-	1 230 920,00	1 230 920,00	1 230 920,00	1 230 920,00	1 230 920,00
total emplois	12 589 200	1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00	1 258 920,00
Trésorerie	-	1 733 442,23	2 026 682,83	2 274 203,43	2 574 444,03	12 190 989,26

trésorerie		1 733 442 23	3 760 125,05	6 034 328,48	8 608 772,50	20 799 761,76
cumulée	-	1 733 442,23	3 700 123,03	0 034 320,40	0 000 772,50	20 799 701,70

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Nous concluant que la trésorerie positive chaque année durant les cinq (05) ans cela signifie que le total des ressources couvert le total des emplois.

3.2 Analyse diagnostic financier de l'entreprise

3.2.1 Bilan financière de l'entreprise

Tableau N°22 : présentation l'actif de bilan financière de l'entreprise

Actif	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Actif immobilisée	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00
immobilisation					
incorporelles	-	-	-	-	-
immobilisations					
corporelles	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00	12 589 200,00
amortissement	2 517 840,00	5 035 680,00	7 553 520,00	10 071 360,00	12 589 200,00
Total actifs					
immobilisations	10 071 360,00	7 553 520,00	5 035 680,00	2 517 840,00	-
Actif courant	3 255 862,23	4 802 522,83	6 286 253,43	7 855 324,03	9 505 744,63
valeur					
d'exploitation	1 005 862,23	1 732 522,83	2 428 000,43	3 110 000,03	4 263 903,63

Chapitre 03 : Etude du cas d'un Crédit D'investissement au sein de la Banque BADR

matières et					
fournitures	1 005 862,23	1 732 522,83	2 428 000,43	3 110 000,03	4 263 903,63
valeur réalisable	750 000,00	925 000,00	1 350 000,00	905 000,00	1 000 000,00
clients	750 000,00	925 000,00	1 350 000,00	905 000,00	1 000 000,00
valeur disponible	1 500 000,00	2 145 000,00	2 508 253,00	3 840 324,00	4 241 841,00
trésorerie	1 500 000,00	2 145 000,00	2 508 253,00	3 840 324,00	4 241 841,00
Total actif	13 327 222,23	12 356 042,83	11 321 933,43	10 373 164,03	9 505 744,63

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque

Tableau $N^{\circ}23$: présentation passif de bilan financière de l'entreprise

passif	n	n+1	n+2	n+3	n+4
capitaux permanent	13 063 722,23	12 097 842,83	11 086 333,43	10 127 564,03	9 242 544,63
capitaux propres	6 294 600,00	6 294 400,00	6 294 300,00	6 294 200,00	6 294 100,00
résultat net	474 522,23	767 762,83	1 015 283,43	1 315 524,03	1 689 524,63
DLMT	6 294 600,00	5 035 680,00	3 776 750,00	2 517 840,00	1 258 920,00
Emprunt bancaire	6 294 600,00	5 035 680,00	3 776 750,00	2 517 840,00	1 258 920,00
DCT	263 500,00	258 200,00	235 600,00	245 600,00	263 200,00
dettes d'exploitation	263 500,00	258 200,00	235 600,00	245 600,00	263 200,00
Total passif	13 327 222,23	12 356 042,83	11 321 933,43	10 373 164,03	9 505 744,63

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

3.2.2 Indicateur du l'équilibre financière

✓ Tableau N°24 : présentation fond de roulement

Désignation	n	n+1	%	n+2	%	n+3	%	n+4	%
capitaux Permanents	13 063 722,23	12 097 842,83	-7,39	11 086 333,43	-8,3611	10 127 564,03	-8,6482	9 242 544,63	-8,7387
actif immobilisée	10 071 360,00	7 553 520,00	-25,00	5 035 680,00	-33,33	2 517 840,00	-50	-	-100
fond de roulement	2 992 362,23	4 544 322,83	-32,39	6 050 653,43	-41,69	7 609 724,03	-58,65	9 242 544,63	-109

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

On peut conclure que le FR est négatif durant les cinq (05) années et il diminue de l'année à l'autre (-32.39) de la première année jusqu'à (-109) de la dernière année cela veut dire que les capitaux permanents ne couvrent pas les actifs immobilisés car les capitaux permanents diminuent chaque année et sa variation est négative.

Tableau N°25 : présentation besoin de fond de roulement

désignation	n	n+1	%	n+2	%	n+3	%	n+4	%
valeur	1 005 862 23	1 732 522,83	72 24	2 428 000,43	40 14	3 110 000 03	28.09	4 263 903,63	37 1
d'exploitation		1 732 322,03	, 2,2 1	12 120 000,15	10,11	3 110 000,03	20,07	1 200 700,00	37,1

BFR	1 492 362,23	2 399 322,83	93,56	3 542 400,43	77,34	3 769 400,03	-0,63	5 000 703,63	54,8
DCT	263 500,00	258 200,00	-2,01	235600	-8,75	245600	4,24	263200	7,17
valeur réalisable	750 000,00	925 000,00	23,33	1 350 000,00	45,95	905 000,00	-32,96	1 000 000,00	10,5

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque

Le BFR est positive durant les années n, n+1, n+2 et n+4 cela signifie que les dettes à court terme (DCT) ne financent pas la totalité des valeurs réalisables et d'exploitation. Par contre pour l'année n+3, la variation de BFR est négative à cause la diminution de la valeur réalisable jusqu'à -32.96.

✓ Tableau N°26 : présentation trésorerie

désignation	n	n+1	%	n+2	%	n+3	%	n+4	%
valeur	1 500 000 00	2 145 000,00	43,00	2 508 253,00	16,93	3 840 324,00	53 11	4 241 841 00	10.46
disponible	1 300 000,00	2 143 000,00	43,00	2 300 233,00	10,73	3 040 324,00	33,11	4 241 041,00	10,40
Concours	0	0		0		0		0	
bancaire	U	U		0		U		U	
trésorerie	1 500 000,00	2 145 000,00	43,00	2 508 253,00	16,93	3 840 324,00	53,11	4 241 841,00	10,46

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

L'entreprise prévoit une trésorerie positive progressive et assurant et ce durant toute la période, ce résultat peut être interprété par l'importance du FR dégagé.

3.2.3 Analyse par la méthode des ratios

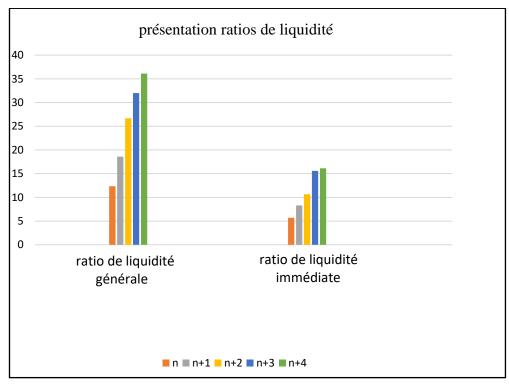
3.2.3.1 Ratio de liquidité

✓ Tableau N°27 : présentation les ratios de liquidité

ratios		méthode de calcul	N	n+1	n+2	n+3	n+4
ratio de liquidité générale	de	Actif circulant /	12,36	18,60	26,68	31,98	36,12
ratio diquidité immédiate	de	disponibilité /DCT	5,69	8,31	10,65	15,6	16,12

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Figure N°1 : représentation graphique des ratios de liquidité



Source : établie par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

• Le ratio de liquidité générale : on constate que ce ratio est supérieur durant les cinq (05) ans donc l'actif circulant permet de financer les dettes à court terme.

• Le ratio de liquidité immédiate : signifie que les valeurs de disponibilité peuvent rembourser en pourcentage les dettes court terme de cette entreprise dans l'immédiate.

3.2.3.2 Ratios de la structure de financement

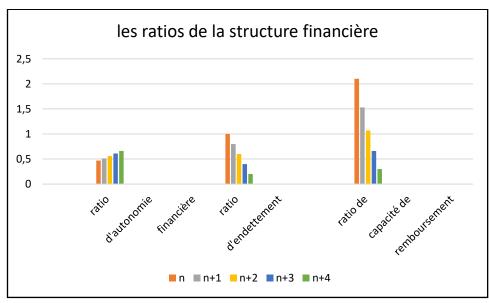
Tableau N°28 : présentation les ratios de la structure de financement

ratio	méthode de calcul	n	n+1	n+2	n+3	n+4
ratio d'autonomie financière	capitaux propre /total bilan	0,47	0,51	0,56	0,61	0,66
ratio d'endettement	DLMT /capitaux propres	1	0,8	0,6	0,4	0,2
ratio de capacité de remboursement	(DLMT/CAF)	2,10	1,53	1,07	0,66	0,30

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Nous avons présenté les données du tableau ci-dessus dans la figure suivante :

Figure $N^{\circ}2$: représentation graphique des ratios de la structure financière



Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

- Ratio d'autonomie financière : la capacité d'autofinancement de client est très forte c'est-à-dire que le pourcentage de son autofinancement est (0,47;0,51; 0,56; 0,61; 0,66) dès ses besoins, il implique que client est capable de s'autofinancer lui-même.
- Ratio d'endettement: on peut remarquent que la capacité d'endettement de l'entreprise n'est pas faible parce que les capitaux propres supérieure à dettes long moins terme, on peut remarquant aussi ce ratio diminue au cour des années, cela s'explique par le remboursement des dettes.
- Ratio de capacité de remboursement : cette entreprise à une grande capacité de remboursement de son crédit en cinq (05) ans.

3.2.3.3 Ratios de rentabilité

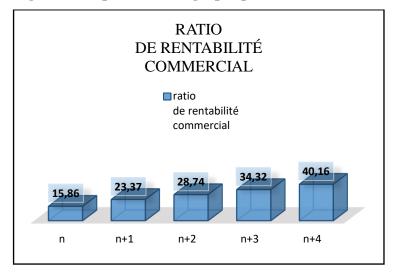
Tableau N°29 : présentation les ratios de rentabilité

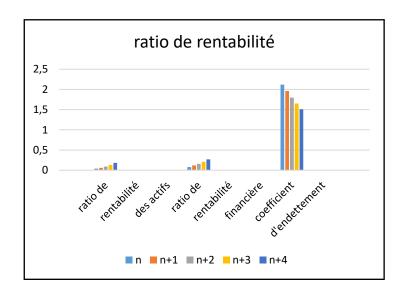
ratios	méthode de calcul	n	n+1	n+2	n+3	n+4
ratio de rentabilité des actifs	résultat net /total actif	0,04	0,06	0,09	0,13	0,18
ratio de rentabilité financière	résultat net /capitaux propre	0,08	0,12	0,16	0,21	0,27
coefficient d'endettement	total passif /capitaux propre	2,12	1,96	1,80	1,65	1,51
ratio de rentabilité commercial	résultat net /CA*100	15,86	23,37	28,74	34,32	40,16

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Nous avons présenté les données du tableau ci-dessus dans la figure suivante :

Figure N°3 : présentation graphique des ratios de rentabilité





Source : réalisé par nous-même à partir des documents donnés.

- Ratio de rentabilité des actifs : l'entreprise à une rentabilité économique qui s'améliore durant cette période ce qui signifie que l'entreprise gère mieux ses actifs et elle fonctionne convenablement.
- Ratio de rentabilité financière : elle augment d'une année à l'autre, ainsi que le résultat augmente, ce que signifie que l'entreprise à rentabilises les fonds apportés par associés.
- Coefficient d'endettement : le coefficient d'endettement est positif ce qui signifie que le recours à l'endettement est bénéfique pour l'entreprise, d'où la présence d'un effet de lever.

• Ratio de rentabilité commerciale: on constat que l'entreprise plus rentable, elle enregistre un résultat positive qui augmente d'une année à l'autre, sa rentabilité commercial passe à 15,86 de l'année n et à 40,16 pour l'année n+4 cette augmentation de la rentabilité s'explique par l'augmentation de CA, ce qui signifie que le marché en croissance.

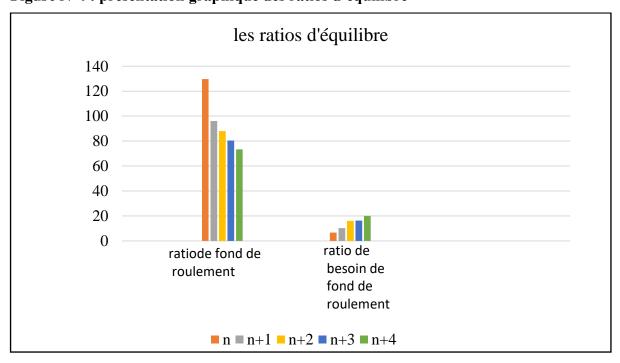
3.2.3.4 Ratios d'équilibre Tableau N°30: présentation les ratios d'équilibre

ratios	méthode de calcul	n	n+1	n+2	n+3	n+4
ratio de fond de roulement	fond permanent/immobilisation*100	129,71	96,10	88,06	80,45	73,42
ratio de besoin de fond de roulement	(actif circulant -disponibilité) /(DCT-dettes financier	6,66	10,29	16,04	16,35	20,00

Source : établie par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Nous avons présenté les données du tableau ci-dessus dans la figure suivante :

Figure N°4: présentation graphique des ratios d'équilibre



Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents donnés.

- Ratio de fond de roulement : on constat que le FR est supérieur à 1, cela signifie que les capitaux permanent pourront financier une partie de l'actif circulant.
- Ratio de besoin de fond de roulement : on peut constat que le BFR est supérieure à 0, mes emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme.

3.2.3.4 Ratios de structure

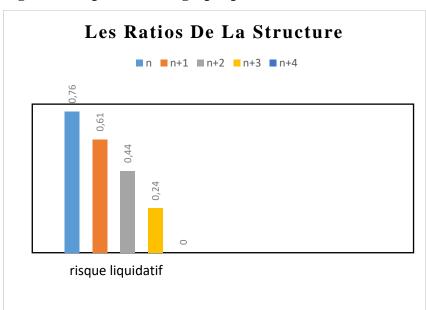
Tableau N°31 : présentation les ratios de structure

ratios	méthode de calcul	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Risque	actif net/total		0.61	0.44	0.24	
liquidatif	bilan	0,76	0,61	0,44	0,24	_

Source : établie par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

Nous avons présenté les données du tableau ci-dessus dans la figure suivante :

Figure N°5 : présentation graphique des ratios de la structure



Source : réalisé par nous-mêmes à partir des documents donnés.

La gestion des risques :

La gestion des risques permet d'identifier, traités et analyses les risques dans un projet. Après avoir établir ces dernières étapes, le processus de traitement risque consiste à mettre en

place des mesures propres à estimer le risque. Donc, la gestion des risques fourni aux responsables le bon fonctionnement de l'organisation en identifiant les risques.

✓ Risque liquidatif:

Il montre bien que c'est une entreprise qui n'a aucun risque, il est donc possible et avantageux pour l'entreprise de faire appel à des capitaux, vu l'indépendance de la société envers les tiers.

3.3 Besoin et issue du crédit :

Le coût global de l'investissement est de DA 12589200.00 (TVA exonérée), quant au crédit sollicité est de l'ordre de 6294600.00 DA soit de 70% du coût total de cet l'investissement, qui sera destiné à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type KIA Hydraulique et camion tracteur routier 4X2.

Après étude et examen de ce dossier, nous soulevons les points suivants jugés utiles :

- Notre relation est un ancien client, qui sollicite notre concours à hauteur de 50% du coût total de l'investissement estimé à DA 12589200.00 en comparaison des ressources transitant son compte courant et l'estimation de son augmentation dans les mois à venir, la confiance professionnelle demeure certaine de la réussite du projet de ce dernier et le remboursement total de notre CMT dans les délais prévus et sans incidents de payements.
- ➤ Le montant du projet est important, quand à la part d'autofinancement ne reflète que 50% de la structure financière du projet donc le risque couru sera important.

Les garanties:

Pour se prémunir contre tous risques, il est nécessaire de demander à l'intéressé de nous acquitter en contre partie du crédit sollicité, les garanties suivantes :

- ✓ Versement de son apport personnel de 50% soit de 6294600.00 DA à son compte courant.
- ✓ Gage du camion tracteur routier 4X2 année 2010 proposé comme garantie.
- ✓ Engagement Notarié de gage et de souscription d'un contrat d'assurance tous risques du matériel à financer avec subrogation au profit de la BADR
- ✓ Gage du véhicule financé une fois acquis.
- ✓ Contrat d'assurance tous risques du matériel roulant à financer avec subrogation au profit de notre banque et ce durant toute la durée d'amortissement de CMT

✓ Procuration de renouvèlement d'assurance tous risques du véhicule à financer.

Conclusion du chapitre:

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté la Banque BADR Agence N°362 de SIDI AICH de d'une manière générale, nous avons également présenté l'organisation, mission et activités de cette dernière.

À l'issue de cette présentation, nous pouvons constater que l'importance des missions qui lui sont confiées, le service crédit peut être définie comme étant le centre névralgique de toute agence classique, il constitue la source première de profit de la banque en général.

À cet effet, la banque doit faire une analyse profonde du projet avant d'octroyer un crédit, nous avons constaté que la banque fait d'abord l'analyse de la viabilité du projet puis l'analyse de la rentabilité du projet.

Puisque l'octroi d'un crédit est risqué la banque exige des garanties auprès de ses clients pour assurer sa protection.

Conclusion générale

Conclusion Générale

Nous arrivons au terme de ce mémoire réalisé après un mois de stage effectué au sien de l'agence BADR 362 de sidi-aiche ce stage, nous offert l'opportunité de concrétiser les connaissances théoriques acquises à l'université et les confrontes aux technique développés dans le service crédit.

Nous avons essayé de présenter les différents produits et service offerts par la banque, en matière de crédit et les principaux paramètres conditionnant leurs octrois, le financement des investissements des restes l'une des principales activités des banques ce domaine est très vaste à savoir la diversité des besoins de financement de la clientèle auquel la banque doit mettre en adéquation sa politique, pour répondre à ces besoins.

Ensuite, nous avons représenté la procédure d'un dossier de crédit d'investissement, suit à une demande d'un client ce dossier fera l'objet d'une étude et analyse des différents volets (juridique, économique, administratif, technique, financière etc.) et ce, dans le souci d'orientation des décisions de la banque pour le financement d'un projet d'investissement est soumis des plusieurs critères à savoir :

- -une bonne connaissance des solliciteurs du financement ;
- -une documentation complète concernant l'objet du crédit ;
- -analyse financière approfondie et détaillé de la situation financière des demandeurs des crédits, cela a pour but découvrir leur point fort et leurs faiblesses ;
- -évaluation de la viabilité du projet et de sa rentabilité.

Le risque de crédit a toujours été une des préoccupations majeures des banques même si la méthode de gestion de ce risque évolue de jour en jour, les banques ne peuvent pas se passer des méthodes dites traditionnelles, telle que l'analyse financière et les règles prudentielle qui constitue un tournant dans la gestion du risque de crédit. En effet, nous avons constaté lors de notre passage à l'agence BADR 362 qu'une grande importance est accordée aux dirigeants de l'entreprise, lors de l'étude d'un dossier de crédit. Dans notre cas on a confirmé les deux hypothèses qu'on a supposé que le projet d'investissement est effectué en tenant compte de leurs aspects économiques et financiers. D'après les calculs qui on a traite nous constatons que la rentabilité vérifiée que le projet d'investissement est rentable. Car on a dégagé les résultats positifs tels que le TR, et les ratios de liquidité, ratio de la structure de financement, ratio de la rentabilité et les ratios de l'équilibre.

Conclusion Générale

Ne nous pouvons terminer ce travail sans soulever de diverses limites rencontrées dans le cadre de notre étude. Notre thème qui s'intitule sur la gestion des risques de crédit d'investissement, nous n'avons pas réalisé les ambitions souhaitées et cela est principalement dû à:

- La durée du stage qui nous jugeons insuffisante qui à aborder l'aboutissement de notre étude.
- L'insuffisance des informations bous prétexte de la confidentialité des documents.

Enfin, nous soulignons l'entendue modeste de notre travail recherche qui ne porte que sur le financement d'investissement d'une seule entreprise. Cependant, il peut toujours être amélioré voir approfondie par l'étude d'un grand nombre de demandes par tout sur différents types du crédit destinés au financement d'entreprise de secteurs différents.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ALAIN BEINTON, et d'autres « dictionnaire des sciences économique », édition ARMAND colin. Paris, 2001.
- Béatrice et Francis GRANDGUILLONT « l'essentiel de l'analyse financière », 10éme édition, GUALNO, 2012.
- BEGUIN J et ARNAUD B, « l'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, Paris, 2008.
- BENHALIMA(AMOUR) : « pratique des techniques bancaire avec référence à l'Algérie », Edition Dahleb Alger 1997.
- Beranlard J-P.: « droit de crédit » ; 4eme édition ; Aengde ; Paris ; 1997.
- BERANLARDJ.P « droit du crédit », 4éme édition, AENGDE, Paris, 1997, P189.
- BOUYAKOUB.F: l'entreprise et le financement bancaire éditions. CASBAH. Alger, 2003.
- FREDRIC MISHKIN, « monnaie, banque et marchés financiers », 8éme édition, 2007.
- GAAVALDA.C, STOUFFLET.J, « droit bancaire », édition LITERC, Paris, 1999.
- GRANDGUILLOT. Francis et Béatrice « analyse financière », edition Gualino, Paris 2014.
- HAMADI, K. analyse des projets et leur financement, édition Es-Salaam, Paris 1997.
- CALVET, Henri Etablissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse de financière, Ed. Économica, Paris 1997.
- HUBERT de la BRUSLERIE « analyse financière, information financière, diagnostic et évaluation » 4éme édition, DUNOD.
- J.C. AUGROS, M. QUERUEI, risque de taux d'intérêt et de gestion bancaire, Ed. Économica, paris 2000.
- J.F. DELAHAYE, « finance d'entreprise, édition DUNOD, Paris 2007.
- BESSIS, Joël Op.Cite.
- CHEHRIT, K. technique et pratiques bancaire, édition grand Alger livres, Alger.
- LASARY. K, « évaluation et financement des projets », Dar El OTHMANIA, Alger, 2007.
- LOBEZ F: « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997.
- LOZATO, MICHEL. NICOLLE, PASCAL « gestion des investissements et de l'information financière », 10éme édition, DUNOD, 2015.
- LUC BERNET ROLLAND, « principes de technique bancaire », 25éme édition, DUNOD 2008.
- BERNETROLLANDE. Luc, « principes technique bancaire », Ed Dunod, 1997.
- MICHEL AGLIETTA, « macroéconomie financière, finances, croissance et cycle », édition la découverte, Paris 2001.
- ROUACH. Michel, NAULLEAU. Gérard, Op. Cite.
- PRUCHAUD(JEAN) : « évolutions des techniques bancaires », Edition scientifique. RIBER, Paris.
- Sylvie, op. Cite.
- THIERRYD, « droit bancaire », édition DOLLEZ, Paris, 2007.
- TRAVERDET_POPIOLEK.N, « guide du choix d'investissement », édition d'organisation. Paris, 2006.

Thèses et mémoires

- ✓ AFETTOUCHE HAKIM, DAHMANE FADILA, « étude de l'octroi de crédit d'investissement et la gestion de son risque : cas de BADR », promotion 2014/2015.
- ✓ B. AOUICHA.HAYAT, mémoire « financement des investissements par une banque. Cas, l'agence BADR 362 », promotion 2011.
- ✓ Bekka, Louis, « l'assurance, un outil de la gestion des risques », mémoire de master gestion, université de Abderrahmane mira- Bejaia 2020.
- ✓ BELLAL, DJMEL. « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », E.S.B, B.S.B, 9éme promotion 2005.
- ✓ BOUHRIZ DAIDJ AICHA, «innovation technologiques des services bancaires et financiers », thèse de magistère, université d'Oran, 2014.
- ✓ BOULAHIA, BELKACEM « crédit bancaire », B.S.B, E.S.B, 15éme promotion 2012.
- ✓ DRIF, AMEL « financement d'entreprise : autofinancement ou endettement ? » mémoire fin d'étude B.S.B, 19éme promotion, mars 2016.
- ✓ GUARBI, K. L'HADJ, D, « le financement d'un projet d'investissement une banque étrangère : cas de la NATIXIS, agence 151 Tizi-Ouzou », mémoire fin d'étude, promotion 2014/2015.
- ✓ HADJ MOHAND MALEK, MOUSSAOUI ABDERZAK, « analyse de la gestion des risques crédit bancaire : cas de la direction du réseau d'exploitation de la banque national », mémoire fin d'étude 2016.
- ✓ IKHLEF, SOUAD « le crédit bancaire en Algérie », mémoire fin d'étude, promotion 2009/2012.
- ✓ KENNOUCHE ADEL, «la bancassurance en Algérie : cas de CNEP. Banque », mémoire du master, université de Bejaia, 2016.
- ✓ MOUAZ GHILAS, le financement bancaire des entreprises, B.S.B 14^{éme} promotion, mars 2011.
- ✓ RILI ALICIA, Mémoire fin d'étude, « Démarche et procédure d'octroi d'un crédit d'investissement au niveau de la Badr de Sidi-AICH agence 362 », université Abderrahmane mira Bejaia. Année 2020-2021.
- ✓ RUDARAGI-A, « essaie d'analyser de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : cas de BNDE UB. Bujumbura, 1996.
- ✓ SAYAH TASSOSNA « le crédit d'investissement », cas agence BADR 362 SIDI AICH, rapport de stage, promotion 2011/2012.

Articles et lois

- Agence national de soutien de l'Emploi de Jeunes.
- Article 170 de la loi 90-10 du 14 avril 1990.
- Article 543. Bis 14 du code de commerce Algérien.
- > CAPPELLE-BLANCARD GUNTHER, « le système bancaire et financier », article de conférences au collège de BRUGGE.
- L'article 179 de la loi 90/10 de 14/04/90 relative à la monnaie et au crédit.
- L'article 409 du code de commerce Algérien.
- L'article 644 de code civile Algérien.
- L'article 882 de code civil.
- Les « 4P » de MC. CARTHY fond partis d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3éme cycle de l'université du MINNESOTA, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopter par l'entreprise moderne.
- Loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie.

Sites web:

- Https:// anade.dz « index. PHP » présentation de ANADE-ENSEJ.
- https://www.bis.org/pub/bcbs107fre.pdf.

Cours:

❖ Cours dévaluation de projet. HAMIDI.K. ESB 2004.

Annexe

La liste des tableaux

Tableau N°1	Exemple d'un CAF	34
Tableau N°2	Exemple d'un échéancier d'investissement	35
Tableau N°3	Exemple d'un échéancier d'amortissement	35
Tableau N°4	Exemple de la détermination de la valeur résiduelle	36
Tableau N°5	Emplois/ressources après financement	40
Tableau N°6	Les soldes intermédiaires de gestion	45
Tableau N°7	Ratio de rentabilité	48
Tableau N°8	Ratio de l'activité de gestion	49
Tableau N°9	Ratio de rotation	50
Tableau N°10	Ratio de liquidité	50
Tableau N°11	Ratio de structure de financement	51
Tableau N°12	Présentation les données relatives au projet	67
Tableau N°13	Présentation des salaires	67
Tableau N°14	Présentation des frais matières et fourniture consommées	68
Tableau N°15	Présentation des frais de services	68
Tableau N°16	Présentation des frais divers	68
Tableau N°17	Calcul l'échéancier des immobilisations	69
Tableau N°18	Calcul l'échéancier des amortissements	69
Tableau N°19	Calcul compte de résultat prévisionnel	70
Tableau N°20	Calcul l'échéancier de remboursement	72
Tableau N°21	Calcul plan de financement	74
Tableau N°22	Calcul l'actif de bilan financière de l'entreprise	76
Tableau N°23	Calcul passif de bilan financière de l'entreprise	78
Tableau N°24	Calcul fond de roulement	79
Tableau N°25	Calcul besoin de fond de roulement	79
Tableau N°26	Calcul de trésorerie	80
Tableau N°27	Calcul les ratios de liquidité	81
Tableau N°28	Calcul ratios de la structure de financement	82
Tableau N°29	Calcul les ratios de rentabilité	83
Tableau N°30	Calcul les ratios d'équilibre	85
Tableau N°31	Calcul les ratios de structure	86

Liste des schémas

Schéma N°1	Schéma N°1 Les trois grandes caractéristique du crédit bancaire					
Schéma N°2	Représentation des crédits d'exploitation	16				
Schéma N°3	L'opération du crédit-bail	19				
Schéma N°4	Présentation de l'organigramme agence « BADR » 362 de SIDI-	64				
	AICH					

La liste des figures

Figure N°1 Ratios de liquidité					
Figure N°2	Les ratios de structure financière	82			
Figure N°3	Les ratios de rentabilité	84			
Figure N°4	Les ratios d'équilibre	85			
Figure N°5	Les ratios de la structure	86			

Annexes

Annexe N°1	Dossier à fournir pour un crédit dans le cadre du dispositif ETTAHADI
Annexe N°2	Dossier relatif à l'activité agricole (leasing)
Annexe N°3	Dossier a fourni pour un crédit dans le cadre dispositif RFIG
Annexe N°4	Dossier de demande de crédit immobilier habitant rural
Annexe N°5	Pièces constitutives du dossier de crédit
Annexe N°6	Procès verbale du comité de crédit
Annexe N°7	Autorisation d'engagement
Annexe N°8	Lettre d'acceptation
Annexe N°9	Convention de prêt
Annexe N°10	Bille a ordre (BAO)

Tables de matières

Table de matière

Introduction générale	1
Chapitre 01 : Cadre conceptuel et théorique d'un crédit d'investissement	2
Section01 : Notions générales sur la banque	2
1.1 Définition de la banque :	
1.2 Le rôle de la banque :	3
1.3 Les fonctions de la banque :	3
1.3.1 Fournir un service de liquidité et gérer les moyens de paiement :	4
1.3.2 Transférer au mieux les ressources économiques à travers l'espace et le te	emps:4
1.3.3 Offrir des instruments de gestion de risques :	4
1.3.4 Produire les informations qui participent aux décisions économiques et financières :	4
1.3.5 Mettre en place des mécanismes incitatifs :	4
1.4 Typologie des banques :	4
1.4.1 Banque centrale:	4
1.4.2 Banque universelle :	4
1.4.3 Banques primaires : (banque commerciale) :	5
1.4.3.1 Banques de dépôts :	5
1.4.3.2 Banques d'affaires :	5
1.4.3.3 Banque de crédit à moyen et long terme :	
1.4.4 Les banques islamiques :	5
Section02 : aspect théorique du crédit bancaire	5
2.1 Définition de crédit bancaire :	6
2.1.1 Définition économique :	6
2.1.2 Définition juridique :	6
2.2 Objectif de crédit bancaire :	6
2.2.1 Le crédit permet l'échange :	7
2.2.2 Le crédit stimule la production :	7
2.3 Les classifications des crédits bancaires :	
2.3.1 La durée :	7
2.3.1.1 Crédit à très court terme (au jour le jour) :	8
2.3.1.2 Le crédit à moyen terme :	8
2.3.2 Les bénéficiaires :	8
2.3.3 La destination :	8

2.4 Les caractéristiques du crédit bancaire:	8
2.4.1 La confiance :	8
2.4.2 Le temps :	8
2.4.3 Le risque :	9
2.4.3.1 Le risque d'immobilisation :	9
2.4.3.2 Le risque d'insolvabilité :	9
Section03 : Typologies de crédits bancaires	9
3.1 Financement de l'exploitation :	9
3.1.1 Crédits par caisse :	10
3.1.1.1 Crédits par caisse spécifique :	10
3.1.1.1.1 Avance sur marchandises :	10
3.1.1.1.2 Escompte du warrant :	11
3.1.1.1.3 Escompte commercial:	11
3.1.1.1.4 Avance facture :	11
3.1.1.1.5 Avance sur titre:	11
3.1.1.1.6 Affacturages:	12
3.1.1.1.7 Avance sur le marché public :	12
3.1.1.2 Crédits par caisse globaux :	12
3.1.1.2.1 La facilité de caisse :	12
3.1.1.2.2 Le découvert :	12
3.1.1.2.3 Le crédit de compagne :	13
3.1.1.2.4 Crédit relais :	13
3.1.1.3 Crédit par signature :	14
3.1.1.3.1 L'aval:	14
3.1.1.3.2 L'acceptation:	14
3.1.1.3.3 Le cautionnement :	14
3.2 Financement de l'investissement :	16
3.2.1 Crédits directs :	16
3.2.1.1 Crédits à moyen terme :	16
3.2.1.1.1 Le CMT réescomptable :	16
3.2.1.1.2 Le CMT mobilisable :	17
3.2.1.1.3 Le CMT direct (non mobilisable):	17
3.2.1.2 Crédit à long terme :	17
3.2.1.3 Factoring:	17
3.2.1.4 Crédit-bail ou (leasing):	18

3.2.1.4.1 Définition :	18
3.2.1.4.2 Intervenants:	18
3.2.1.4.3 Types de crédit-bail :	19
3.2.1.4.3.1 Crédit-bail mobilier :	19
3.2.1.4.3.2 Crédit-bail immobilier :	19
3.2.1.4.3.3 Le LEASE back (la cession bail):	19
3.2.1.4.3.4 Le crédit-bail adossé :	19
3.2.1.4.3.5 Le renting :	19
3.2.1.4.4 Avantages et inconvénient du crédit-bail :	19
3.2.2 Crédit indirects :	20
3.2.3 Crédits spéciaux :	20
3.2.3.1 ANSEJ/ ANADE :	21
3.2.3.2 Le micro crédit (ANGEM):	21
3.2.3.3 Crédits aux chômeurs promoteurs (dispositif CNAC):	22
Chapitre 02: Montage d'un dossier du crédit d'investissement	25
Section01 : Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissen	nent25
1.1 Demande de crédit :	25
1.2 Documents administratifs :	26
1.3 Documents comptable, fiscaux et parafiscaux :	26
1.4 Documents économiques et financiers :	26
1.5 Documents techniques:	27
Section 02 : Etude la viabilité et l'analyse la rentabilité de projet d'investi	ssement 27
2.1 Etude de la viabilité d'un projet d'investissement :	27
2.1.1 Présentation de promoteur et de son activité :	27
2.1.1.1 Présentation de promoteur :	27
2.1.1.2 Présentation de son activité :	28
2.1.2 L'étude de projet :	28
2.1.2.1 Généralité sur le projet :	28
1.1.1.1 Cette partie comprend la présentation du projet, le cadre dans l	•
s'inscrite, sa finalité, est ses principales spécificités	
2.1.2.1.1 Secteur d'activité :	
2.1.2.1.2 Localisation de l'entreprise :	
2.1.2.1.3 Impact du projet sur le plan économique et environnementa	
2.1.2.2 L'analyse du marché :	
2.1.2.3 L'analyse commerciale :	29

2.1.2.3.1 Le produit :	30
2.1.2.3.2 Prix:	30
2.1.2.3.3 Distribution:	30
2.1.2.3.4 Communication:	30
2.1.2.3.4.1 Les partenaires :	31
2.1.2.3.4.1.1 Les fournisseurs :	31
2.1.2.3.4.1.2 La clientèle :	31
2.1.2.3.4.2 Les concurrents :	31
2.1.2.4 Analyse technique :	31
2.1.2.4.1 Processus de production :	31
2.1.2.4.2 Les moyens de production :	32
2.1.2.4.3 Les besoins de l'entreprise :	32
2.1.2.4.4 Délai de réalisation :	32
2.1.2.5 Analyse des coûts :	33
2.2 Analyse la rentabilité d'un projet d'investissement	33
2.2.1 La rentabilité avant financement :	33
2.2.1.1 Déterminer des flux de trésorerie :	34
2.2.1.1.1 Déterminer de la CAF:	34
2.2.1.1.2 Echéancier de l'investissement :	35
2.2.1.1.3 Echéancier de l'amortissement :	35
2.2.1.1.4 Détermination de la valeur résiduelle :	36
2.2.1.1.5 Détermination du besoin en fonds de roulement et sa variation :	36
2.2.1.1.6 Elaboration du TCR prévisionnel :	36
2.2.1.1.7 Détermination des flux de trésorerie prévisionnels	
(emplois/ressources)	37
2.2.1.2 Les critères fondés sur le principe d'actualisation des flux nets de trésorerie :	27
2.2.1.2.1 La notion d'actualisation :	
2.2.1.2.1 La notion d'actualisation :	37
d'actualisation :	37
2.2.1.3.1 Critères de liquidité:	
2.2.1.3.2 Critères de rentabilité :	
2.2.2 Analyse de la rentabilité du projet après financement :	
2.2.2.1 Déterminer des flux de trésorerie après financement :	
2.2.2.1.1 Elaboration de l'échéancier de remboursement de l'emprunt :	
2.2.2.1.2 Elaboration des nouvelles dotations aux amortissements :	

2.2	2.2.1.3 Elaboration du TCR :	40
2.2	2.2.1.4 Elaboration du plan de mobilisation :	40
2.2	2.2.1.5 Elaboration du plan de financement :	40
2.2.2	2.2 Rentabilité des fonds propres :	41
2.2.2	2.3 Rentabilité de l'emprunt :	41
2.3 Ar	nalyse et diagnostic financier de l'entreprise	42
2.3.1	L'analyse de l'activité et des résultats de l'entreprise :	42
2.3.2	Analyse la structure financière :	46
2.3.2	.1 Analyse de l'équilibre financier :	46
2.3	3.2.1.1 Le fonds de roulement net global (FRNG):	47
2.3	3.2.1.2 Le besoin en fonds de roulement (BFR):	47
2.3	3.2.1.3 La trésorerie nette :	48
2.3.2	2.2 Analyse par les ratios:	48
2.3	3.2.2.1 Ratios de rentabilité :	48
2.3	3.2.2.2 Ratios de l'activité et de gestion :	49
2.3	3.2.2.3 Ratios de rotation :	50
2.3	3.2.2.4 Ratios de liquidité :	50
2.3	3.2.2.5 Ratios de structure de financement :	51
Section 03	: Risques liées au crédit et moyens de prévention	51
3.1 Le	risque de crédit	52
3.2 La	typologie du risque bancaire	52
3.2.1	Le risque de contrepartie	52
3.2.1	.1 Le risque opérationnel :	52
3.2.1	.2 Le risque de solvabilité :	53
3.2.2	Le risque de liquidité	53
3.2.3	Le risque de taux	53
3.2.4	Risque de change	54
3.2.5	Risque de non remboursement du crédit	54
3.2.6	Risque d'immobilisation	54
3.2.7	Risque pays	55
3.3 La	stratégie de la gestion du risque	55
3.3.1	La prévention	55
3.3.2	L'acceptation	55
3.3.3	La réduction de risque	56
3.3.4	Le transfert	56

3.4 Les garanties du crédit	56
3.4.1 Définition de garantie	56
3.4.2 Typologie des garanties	57
3.4.2.1 Les garanties personnelles	57
3.4.2.1.1 Le cautionnement	57
3.4.2.1.2 L'aval	57
3.4.2.2 Les garanties réelles	58
3.4.2.2.1 Le droit de rétention	58
3.4.2.2.2 Le gage	58
3.4.2.2.3 Le nantissement	58
3.4.2.2.4 L'hypothèque	58
3.4.2.2.4.1 L'hypothèque conventionnelle :	59
3.4.2.2.4.2 L'hypothèque judicaire :	59
3.4.2.2.4.3 L'hypothèque légale :	59
3.4.2.2.5 Les privilèges	59
Chapitre 03: Etude du cas d'un crédit d'investissement au sein de la Banque BADR	
SIDI-AICH	62
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil	62
1.1 Présentation générale de l'agence BADR (information fourni par la banque)	
1.2 Missions et objectifs de la BADR	63
1.2.1 Les missions principales de la BADR	
1.2.2 Les objectifs de la BADR	
1.3 Présentation de l'agence BADR Sidi-AICH362	64
1.3.1 Les opérations de crédit	66
1.3.1.1 Organisation de la fonction crédit au sien de la BADR banque	66
1.3.1.2 Organisation de service crédit	66
1.3.1.2.1 Etude des dossiers de crédit et décisions d'octroi	66
1.3.1.2.2 Garanties recueillies	67
1.3.1.2.3 Suivi des engagements	67
Section 02 : présentation de projet d'investissement	
2.1 Aperçu sur le projet	67
2.1.1 Identification du demandeur du crédit :	
2.1.2 Identification de projet :	67
2.1.2.1 Présentation de l'objet du projet :	67
2.1.2.2 Les objectives de credit:	68

	03 : Évaluation financière de l'octroi d'un crédit d'investissement au	
-	BADR	
3.1	Etude de la rentabilité de projet	70
3.1.	1 Etablissement de l'échéancier des immobilisations	70
3.1.2	2 Etablissement de l'échéancier des amortissements	70
3.1.3	3 Détermination la valeur net comptable	70
3.1.4	Elaboration du compte de résultat prévisionnel	71
3.1.5	5 Elaboration l'échéancier de remboursement	72
3.1.0	6 Elaboration plan de financement	74
3.2	Analyse diagnostic financier de l'entreprise	76
3.2.	1 Bilan financière de l'entreprise	76
3.2.2	2 Indicateur du l'équilibre financière	79
3.2.3	Analyse par la méthode des ratios	81
3.	2.3.1 Ratio de liquidité	81
3.	2.3.2 Ratios de la structure de financement	82
3.	2.3.3 Ratios de rentabilité	83
3.	2.3.4 Ratios d'équilibre	85
3.	2.3.4 Ratios de structure	86
3.3	Besoin et issue du crédit :	87
conclusi	on générale	88
Bibliogr	aphie	93
La liste	des tableaux	97
Liste des	s schémas	98
La liste	des figures	98
Annexes	5	98

Dossier à fournir pour un crédit dans le cadre du dispositif ETTAHADI

- Demande de crédit ;
- Extrait de naissance;
- Carte fellah actualisée;
- Factures pro forma/ Devis ;
- Situation fiscale;
- Attestation de validation ;
- Permis de construire (pour les bâtiments d'exploitation);
- Acte de concession ou acte de propriété (pour les terres privées)
- Étude technico-économique du projet établie par un bureau spécialisé agrée par le BENEDER (si le projet est validé par l'O.N.T.A, celle-ci doit valider également l'étude technico-économique)
- Autorisation des services de l'hydraulique pour le forage;
- o Agrément sanitaire (en cas de nécessité);
- Décision d'octroi de subvention si le projet est soutenu par les fonds publics
- Autorisation des services de l'environnement (cas d'élevage).

Dossier relatif à l'activité agricole (leasing)

- Demande de location du matériel ou équipement en crédit-bail remplie par le Client (annexe 1)
 - Une demande (préciser le type de crédit, la durée du crédit, le montant et l'engagement de verser un apport personnel en numéraire d'un montant de)
- ; Extrait de naissance original ;
- Certificat de résidence
- ; Photocopie de la pièce d'identité ;
- Carte d'agriculteur;
- Acte justifiant la jouissance, ou la propriété de l'exploitation ;
- Facture- pro des équipements objet de la demande
- fiche signalétique établie par la chambre de l'agriculture
- Mise à jour CNAS ET CASNOS
- Extrait de rôle ou attestation de non imposition
- étude technico-économique établie par un bureau d'étude agréer

Dossier à fournir pour un crédit dans le cadre du dispositif RFIG

- O Demande de crédit; (préciser l'activité, montant du crédit, la durée du crédit, la garantie proposée et son estimation).
- O Copie de l'acte d'occupation du terrain (acte de propriété, acte administratif, acte de concession ou de location du terrain publié ou enregistré);
- O Attestation fiscale et parafiscale de moins de 03 mois;
- O Plans de production et de financement de la campagne agricole;
- O Devis et/ou factures pro-forma justifiant la demande;
- O Agrément sanitaire ou attestation de conformité pour les activités d'élevage.
- O Copie de la carte de fellah et/ou d'éleveur, délivrée par la CAW.

Dossier de demande de crédit immobilier habitat rural

1. Pour les salarié1s :

- Demande manuscrite portant montant du crédit
- Remplir annexe (02), (03) et (04) en trois exemplaires
- Extrait de naissance
- Certificat de résidence moins de 03 mois
- Attestation de travail
- Extrait de rôles
- Les (03) dernières fiches de paie authentifiées
- Copie de la carte d'identité légalisée

2. Pour les non salariés : commerçants, professions libérales,

- Demande manuscrite portant montant du crédit
- Remplir annexe (02) et (03) en trois exemplaires
- Extrait de naissance
- Certificat de résidence moins de 03 mois
- Attestation de mise à jour fiscale (extrait de rôles, mise à jour CNAS)
- Attestation d'affiliation CASNOS
- Certificat d'existence (les impôts);
- Copie du registre de commerce authentifié au CNRC;
- Attestation de revenu (les impôts);
- Copie de la carte d'identité légalisée

3. Pour l'aménagement /réhabilitation

- Acte authentique ou certificat de propriété enregistré et publié
- Devis estimatif et quantitatif des aménagements à réaliser, délivré par un architecte ou bureau d'études agrée par la banque
- Certificat négatif délivré par la conservation foncière

4. Pour l'auto-construction ou l'extension :

- Acte de propriété authentique ou certificat de possession enregistré et publié
- Permis de construire en cours de validité
- Devis estimatif et quantitatif des travaux à réaliser, délivré par un architecte ou bureau d'études agrée par la banque
- Certificat négatif délivré par la conservation foncière.

Annexe N°05 CMT EQUIPEMENT 50 %

1. Documents administratifs

- demande de crédit signée par une personne habilitée ;
- extrait de naissance
- Fiche de résidence
- copie du registre du commerce légalisée par CNRC ou tout autre documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan...)
- copie légalisée de l'acte de propriété, de concession ou bail des locaux professionnels (bail sur la durée du crédit)

2. Documents comptables et fiscaux

- Bilan et TCR des 3 derniers exercices
- bilan et TCR prévisionnels sur 5 ans
- Situation fiscale et parafiscale récente (extrait de rôle, mise à jour CNAS ET CASNOS)

3. Documents économiques et financiers

- -Etude technico-économique
- Facture proforma, devis

DANIELE DE L'ACRICHI TURE	CLIENT					
BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	Nom ou raison sociale :					
Siège :	Nom ou raison sociale : Nature de l'affaire :					
RESUME DE CONVERSATIONS	Nature de l'affaire :					
RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS						
SOURCES CONSULTEES APPRECIATION DE LA DIRECTION	Nature et N° du Compte :					
DATES	Nature et N. du Compte					
DATES						
	y v					

« AUTORISATION D'ENGAGEMENT »

DateN°...... Organe de décision Date du comité PV N°....... Structure émettrice Emprunteur:.... N de compte Activité : Agence domiciliataire GRE de rattachement Cote du risque emprunteur Groupe d'appartenance Taux Différé Différé Taux de Validi Date limite Durée Type de prêt Montant commission D'engagement d'amortisse partiel total marge d'utilisation té «5» ou de crédit ment «7» «7» «7» « 6 » «6» Garanties bloquantes: - - Réserves bloquantes: Garanties non bloquantes: Réserves non bloquantes :

Signature

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (suite)

1. RAPPEL DES ENGAGEMENTS(1) EN COURS :

Autorisation d'engagement du : Comité de crédit⁽²⁾ :

Type de prêt ou de crédit	Montant (4)	Validité '5'	Date limite d'utilisation « 6 »	Durée d'amortiss ement « 6 »	Différé partiel « 7 »	Différé total « 7 »	Taux ou marge « 7 »	Taux commission d'engagem ent

- (1) Reprendre la date du dernier ticket d'autorisation

(2) Le comité de crédit ayant sanctionné le dossier 2. GARANTIES DETENUES ET COMPTABILISEES :

NATURE	VALEUR	OBSERVATION (*)

(*) il y a lieu de préciser si la valeur de la garantie est évaluée sur la base d'une expertise réalisée par la banque

3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE D'APPARTENANCE :

	Engagements	BADR	Engagements	Observations
Désignation	Engagements	Garanties	Confrères(*)	
Entreprise A			- A	
Entreprise B				
Entreprise C			100	
Entreprise				
TOTAL GROUPE				

^(*) A confirmer par la consultation de la centrale des risques et des impayés

4. STRUCTURE DE FINANCEMENT (*):

Désignation	Autofinancement	Concours bancaire	Observation
Rubrique 1			
Rubrique 2			

TOTAL			

(*) Réservée aux crédits à moyen et long terme

BANQUE DE L'AGRICULIURE EI DU	DEVELOPPEMENI KUKAL Sidi-Aich, le	Annexe N°08
AGENCE DE SIDI AICH 362	,	
Avenue du Premier Novembre		
BP 37 B Sidi Aich 06700		
REF/		
« <u>LETTRE D'ACCE</u>	PTATION »	
-Agence domiciliataire :		
-Numéro du Compte client :		
-Numéro de dossier :		
-Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :		
-Adresse du siège social de l'emprunteur :		
-Activité :		
Monsieur,		
Pour faire suite à votre demande de finance	ement nous avons le plaisir de vo	us
informer que notre établissement est disposé à vo	us octroyer le crédit suivant :	
<i>Type de prêt :</i>		
<i>Montant</i> :		
Taux:		
Durée d'amortissement :		
Date de limite d'utilisation :		
Cependant, nous attirons votre aimable at	ttention, sur le fait que ce crédit n	e
pourra connaître un début d'utilisation, que lorsq		
citées ci-dessous, auront été levées :		
Garanties bloquantes:		
·		
<u> </u>		
Réserves bloquantes :		
_		
Garanties non bloquantes :		
Réserves non bloquantes :		
Dans l'attente, de vos lires, veuillez agréer, monsi	eur, nos salutations distinguées.	
	Le directeur	





CONVENTION DE PRET

(ANNEXE N° 11 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS / AVRIL 1994)

Entre		

la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), société par actions au capital de trente trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger sis 17, Boulevard Colonel Amirouche, désignée ci-après la Banque, représentée par :

d'une part,

(nom, prénom ou raison sociale, adresse ou siège social, nature juridique selon le cas, etc.) désigné (e) ci-après l'emprunteur,

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION :

Par la présente convention, la banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus un prêt aux conditions particulières et générales ci-après définies.

I. CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

II. CONDITIONS GENERALES DU PRET

ARTICLE 1 MONTANT DU PRET

La banque accorde par la présente convention à l'emprunteur un prêt dont le montant figure dans les conditions particulières. ARTICI E 2 OBJET DU PRET

Conformément à la demande de financement formulée par l'emprunteur, le prêt objet de la présente convention sera destiné au finance-ment du projet indiqué dans les conditions particulières et ce, en application de la structure de financement arrêtée d'un commun accord. ARTICLE 3 DUREE DU PRET

Le prêt est consenti pour la durée et la période de différé indiquées dans les conditions particulières. Si le prêt, objet de la présente convention, n'a pas enregistré un début de consommation à la date limite indi-quée dans les conditions particulières, la présente convention est répu-tée nulle si la banque n'accepte pas sa prorogation.

tee noile s'i a banque in accepte pas a prindigation.

ARTICLE 4 TAUX D'INTERET VARIABLE

Le taux d'intérêt applicable aux utilisations du prêt est constitué d'un taux de base révisable périodiquement conformément aux conditions de banque en vigueur majoré de la marge indiquée aux conditions parti-

de banque en vigueur majore de la marge florique aux conditions particulières. Le taux de base indiqué aux conditions particulières ci-dessus est soumis, en conséquence, à une révision périodique. L'emprunteur sera informé de toute modification du taux de base. L'emprunteur déclare accepter sans restriction ni réserve toute modification.

ARTICLE 5 TAXES ET COMMISSIONS

Toutes les taxes et commissions liées à la mise en place et l'utilisation du prêt sont à la charge de l'emprunteur ainsi que toutes autres taxes et commissions qui viendraient s'y ajouter en vertu des textes législatifs et réglementaires.

ARTICLE 6 MODALITES D'UTILISATION DU PRET

Le prêt, objet de la présente convention, sera utilisé par le débit du compte de prêt ouvert par la banque auprès de l'agence domiciliataire de l'emprunteur sous le numéro indiqué dans les conditions parti-

Les utilisations du prêt seront autorisées en fonction des besoins de financement sur présentation de justificatifs dont la validité relève de l'appréciation de la banque et de la signature concomittante de billets à ordre. La preuve de la réalisation du prêt de même que celle des remboursements résultera des écritures passées par la banque. ARTICLE 7 MODALITES DE REMBOURSEMENT

A la fin de la période d'utilisation qui ne saurait dépasser celle indiquée dans les conditions particulières, les consommations effectives du prêt dans les containes par la banque et un calendrier d'amortissement en principal et interèts lorsque les conditions particulières prévoient un taux fixe sera établi sur la base de ce constat, matérialisé par des billets à ordre. Ces billets viendront en remplacement de ceux prévus à l'article 6 sus-visé.

L'emprunteur s'engage à rembourser le crédit en principal et intérêt par tranches conformément aux échéances fixées au tableau d'amortissement établi conformément aux conditions particulières de la présente convention

Toute modification du taux d'intérêt tel qu'arrêté par les conditions particulières entraînera, en conséquence, le réajustement du tableau

ARTICLE 8 GARANTIES

Pour garantir le paiement en capital, intérêts, frais et commissions du prêt objet de la présente convention. l'emprunteur s'engage à affecter au profit de la banque les garanties indiquées dans les conditions particulières.

culieres. Les frais d'enregistrement et autres liés au recueil des garanties citées ci-dessus sont à la charge exclusive de l'emprunteur. Le détournement, la vente per alle ou totale des biens corporels ou incorporels affectés en garantie au profit de la banque exposent l'emprunteur, conformément aux présentes conditions, en plus de l'annulation du crédit, à des poursuites judiciaires.

L'utilisation du prêt est subordonnée au recueil effectif des garanties. ARTICLE 9 REMBOURSEMENT ANTICIPE

L'emprunteur à la faculté de rembourser partiellement ou intégralement et par anticipation le prêt. Le remboursement partiel sera imputé sur les

échéances les plus éloignées. ARTICLE 10 AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'emprunteur donne autorisation à la banque en vue du prélèvement d'office sur son compte des sommes suffisantes pour le remboursement du montant des échéances en capital et intérêts et de toutes les sommes qui seront devenues exigibles (commissions, frais, taxes...)
ARTICLE 11 CLAUSES RESOLUTOIRES

En cas de non-remboursement des sommes devenues exigibles en ca-pital, intéprêts et autres frais et accessoires, la banque se réserve le droit d'exiger le paiement de la totalité de la créance.

La banque peut exiger le remboursement immédiat de la totalité des fonds utilisés, notamment dans les cas suivants : a) fausse déclaration de l'emprunteur,

- b) paiement de dépenses n'entrant pas dans le cadre de la réalisation du projet retenu au titre de la présente convention,
- c) détournement de l'objet initial du prêt d) non-respect d'un quelconque engagement souscrit par l'emprunteur,
- e) toute modification relative à la situation financière et juridique de l'emprunteur pouvant éventuellement affecter le remboursement du prêt,
 f) vente partielle ou totale des biens corporels et incorporels affectés en
- garantie au profit de la banque, g) non respect des clauses de la présente convention ; l'emprunteur prendra à sa charge tous les coûts encourus par la banque du fait de l'exigibilité anticipée

ARTICLE 12 CONTROLE DU PRET

Pour permettre à la banque un contrôle régulier de l'utilisation du prêt, l'emprunteur s'engage à

- a) fournir tous états et documents que la banque jugera utile d'exiger, b) remettre les copies certifiées conformes de ses bilans annuels, docu-
- ments comptables et annexes et éventuellement du rapport du commissaire aux comptes,
- c) faciliter toutes visites effectuées par les agents de la banque ainsi que l'accès aux locaux et autres installation
- d) la banque pourra également s'assurer sur place et sur pièces de la conformité des documents fournis.

ARTICLE 13 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. tant qu'il sera débiteur en vertu de la présente convention, l'emprunteur s'engage à :

- a) ne constituer au profit d'autres créanciers sur ses biens présents ou futurs et jusqu'à remboursement effectif du prêt aucune garantie sureté ou engagement ayant pour effet de privilégier un autre créancier
- b) faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir et protéger sa capaci-té juridique et ses moyens de production et/ou de services,
- c) assurer son matériel mobilier et ses biens immobiliers et à maintenir cette assurance et à payer les primes stipulées au contrat ; en cas de sinistre, total ou partiel, avant complète libération de l'emprunteur, la banque exerce sur l'indemnité d'assurance les droits résultant à son profit conformément aux clauses prévues dans l'acte de garantie conclu en application de la présente convention.
- d) confier à la banque l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé par le projet financé dès son entrée en production ou en service

ARTICLE 14 PENALITE DE RETARD

Tout retard dans le paiement des sommes dues par l'emprunteur en-traînera, sans mise en demeure et à titre de pénalités, le prélèvement d'un intérêt de retard.

Le taux de pénalité de retard applicable est indiqué aux conditions particulières.

ARTICLE 15 COMMISSION ET FRAIS

L'emprunteur s'engage à payer trimestriellement la commission d'engagement et les frais du dossier figurant aux conditions particulières. ARTICLE 16 REGLEMENT DE LITIGE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera, à défaut de règlement à l'amiable, porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 17 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'éxécution de la présente convention, les parties font élection de domicile aux adresses respectives indiquées dans la présente conven-

Fait à	 , le	

LE DEBITEUR (1)

P / LA BANQUE

منك الفلالة والننمية الريفية

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Société Nationale Créée par Décret du 13 Mars 1982

> Siège Social - ALGER 17, Bd Colonel Amirouche

R.C. Alger 001.1640 😐 00

CA 19		
		Domiciliation
		Souscripteur
		Valeur reçue :
	Somme en toutes lettres et en Dinars Algériens	Somme en toutes lettre
		la somme de :
	PEMENT RURAL	à l'ordre de la BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
contre ce b	6	A Payer:contre ce b
	B.P. D.A.	ī

La procédure d'octroi d'un crédit d'investissement :

Cas BADR, Agence N°362 SIDI-AICH

Résumé

Les banques et les établissements financiers développent, de plus en plus, leurs activités pour accroitre leurs résultats. Cette situation se traduit par une prise du risque important pour ces derniers, c'est pour cette raison qu'elles sont placés plusieurs techniques de gestion et de couvertures dans le but de minimiser les risques.

Notre travail consiste à proposer les différents types du crédit, les risques inhérents à l'activité bancaire et les méthodes de gestion du risque du crédit, qui peuvent être utilisées, du fait de l'importance du risque du crédit au sein des établissements financiers et bancaires et le rôle de la gestion dans ce cadre. Dans ce contexte, les banque doivent être très conscientes de l'importance de ce risque, en renforçons ainsi la récessivité de le quantifier afin de le gérer de la manière la plus efficace.

Dans notre cas que nous avons étudié dans l'agence BADR 362 nous a permis d'avoir une idée sur les modalités d'octroi d'un crédit d'investissement, et de savoir que la banque n'octroie un crédit d'investissement aux entreprises qu'après une analyse préalable et rigoureuse de la situation financière de l'entreprise, qui permettra de s'assurer que cette dernière est solvable et continuité de leurs activité à travers les différentes méthodes tel que l'analyse de la rentabilité et la viabilité de projet.

Nous pouvons dire que la banque joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, et de là on peut dire qu'elle est le moteur de l'économie.

Mot clés: la gestion de risque, crédit d'investissement, rentabilité, évaluation financière, BADR banque.

Abstract

Banks and financial institutions are increasingly developing their activities to increase their results. This situation results in a significant risk taking for the latter, it is for this reason that they are placed several management techniques and hedges in order to minimize the risks.

Our work consists in proposing the different types of credit, the risks inherent in the banking activity and the methods of credit risk management, which can be used, because of the importance of the credit risk within the financial establishments and banks and the role of management in this context. In this context, banks must be very aware of the importance of this risk, thus reinforcing the excessiveness of quantifying it in order to manage it in the most effective way. In our case, which we studied in the BADR 362 agency, allowed us to have an idea of the terms and conditions for granting an investment loan, and to know that the bank does not grant an investment loan to companies only after a preliminary and rigorous analysis of the financial situation of the company, which will make it possible to ensure that the latter is solvent and continuity of their activity through the various methods such as the analysis of profitability and viability of project.

We can say that the bank plays a fundamental role in the growth of the company, and from there we can say that it is the engine of the economy.

Key words: risk management, investment credit, profitability, financial evaluation, BADR bank.